

Saint-Léon



BULLETIN MUNICIPAL N°51



Le vent d'auta

Merci Didier



INFOS PRATIQUES

Mairie

Hôtel de ville
1, place de la République
31560 SAINT-LÉON
05 61 81 92 03 – Fax : 05 61 81 77 41
mairiedesaint-leon@wanadoo.fr
www.saintleon31.fr

Horaires d'ouverture
Lundi – Mardi – Mercredi – Jeudi :
8h – 12h / 14h – 16h00
Vendredi : 8h – 12h

Assistants maternelles

BEGHIN Nathalie	05 61 27 74 97 06 79 68 62 69
BELINGUIER M.-Claude	05 61 27 78 67 06 45 18 75 95
MAINGUET Valérie	06 72 53 13 34
MALET Elodie	06 18 09 03 88
METOIS Christelle	06 07 18 16 55
PISANO Rose Marie	05 34 66 32 39
ROMA Martine	06 20 62 28 01
SAFFON Josiane	06 80 05 72 34
TISTOUNET Sandra	06 63 23 59 14

Pharmacie de garde

Un service « RESOGARDES » a été mis en place par le syndicat des pharmaciens de Haute Garonne, il vous suffit de composer le **3237** pour connaître la pharmacie de garde de votre secteur.

Terres du Lauragais

Site du Villefranche de Lauragais
Bd de la Fontasse
05 31 50 45 50

Site de Nailloux
Rue de la république
(au dessus du bureau de Poste)
Service solidarité, Aide à domicile
Enfance et Jeunesse,
05 62 71 96 59
www.terres-du-lauragais.fr

Agence postale Communale

• **Horaires d'ouverture**
Du lundi au vendredi : 8h – 12h

Groupe scolaire de Rouaix

Directrice : M^{me} LE FILATRE
05 61 81 56 27 :

Cantine scolaire
05 61 81 92 00

ALSH et ALAE

Terres du Lauragais
05 62 71 96 95

Saint-Léon
05 61 27 72 88

Marché de plein vent

• Tous les lundis de 16h à 19h
sur la place du village

Déchetterie

• **Horaires d'ouverture**
Mardi – Mercredi
Vendredi – Samedi
9h – 12h et 14h – 18h
05 62 18 31 22

SPEHA

Lieu-Dit Peyre Souille
514, Route de Nailloux BP 15
31560 MONTGEARD
05 34 66 71 20

Permanences PMI

- **PMI Castanet Tolosan**
68 Av. Lauragais
31320 CASTANET
05 62 71 91 80
Tous les jours de 9h à 17h
- **PMI Montgiscard**
Place de l'église
31450 MONTGISCARD
05 61 81 90 10
Tous les lundi matin

Gendarmerie Nailloux

05 34 66 70 10
Urgences 17

Urgences vétérinaires

3115 suivi
du code postal de la commune

ALLO DOCTEUR

Un service médical de garde est à votre écoute pour vous apporter une réponse médicale adaptée à vos besoins **3966**. A partir de 20 h et toutes les nuits, WE et jours fériés

Le mot du maire

Chères Saint-Léonnaises, chers Saint-Léonnais,

L'année 2020 s'achève, derrière nous se reflètent encore les confinements, les couvre-feux, les fermetures de commerces, les contraintes et les conséquences économiques afférentes...

Malgré tout, nous avons continué à vivre, et il faut saluer ici les naissances de l'année et rendre hommage aux disparus, ainsi que remercier les agents communaux qui sont restés investis malgré le contexte difficile pour maintenir une continuité de service.

2020 a aussi été marquée par le changement de l'équipe municipale. Depuis plusieurs mois, certains des projets de campagne ont été lancés, d'autres que vous avez proposés se sont rajoutés au programme et nous les mènerons à bien ensemble.

L'implication des associations, bridée par la crise sanitaire, a toutefois perduré, via les réseaux sociaux ou la participation à des investissements ponctuels sur la commune.

2021 se profile dans le froid, toujours sous contrainte sanitaire, mais des naissances sont prévues, des mariages sont annoncés, et de nouveaux habitants sont attirés par la vigueur et la dynamique que manifeste le village aujourd'hui.

En attendant de pouvoir partager avec vous tous un moment convivial, je vous présente mes vœux pour cette nouvelle année; 2021 sera ce que nous en ferons, une année solidaire, enthousiaste, ouverte et à l'écoute de chacun, ensemble.



Crédit photo Isabelle Aubry

ADISHATZ DIDIER



Didier Bordes est à l'initiative du bulletin municipal de Saint-Léon. C'est pourquoi vous trouverez, au fil de la lecture de cet exemplaire de janvier 2021, différents hommages qui lui sont rendus, au travers de photos ou de textes, manière de saluer ce que Didier a pu apporter à chacun d'entre nous et à la commune, à sa façon.

Adishatz Didier!

Françoise

MAIRIE

Hôtel de ville
1, place de la République
31560 SAINT-LÉON
Tél. : 05 61 81 92 03
Fax : 05 61 81 77 41

mairiedesaint-leon@wanadoo.fr

www.saintleon31.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi – Mardi – Mercredi
Jeudi – Vendredi :
8h – 12h / 14h – 17h

M^{me} le Maire et ses adjoints reçoivent sur RDV, du lundi au vendredi. Une permanence du maire et des adjoints se tient un samedi sur deux (hors vacances scolaires) de 10h à 12h sur RDV auprès du secrétariat.

Directeur de la publication :
Françoise CASES - Maire

Rédaction et photos :
Commission communication

Conception et impression :
Imprimerie des Capitouls
Flourens

ÉTAT CIVIL

VIE LOCALE

COMMÉMORATIONS

Naissances

PENA Nolan 28/02/2020

MAUREL Kelya 27/03/2020

CASENAVE Josuah 16/05/2020

RUC Etienne 26/06/2020

PADILLA MENDEZ Eva 08/09/2020

DUCHENE Nathan 15/10/20

ISSANCHOU Elyo 29/10/2020

DARROUZET Maëlys 24/11/2020

DOAN Mattéo 02/12/2020

OLIVIER Maël 07/12/2020

Mariages

DENORME Damien

& MARTE Angely 07/03/2020

FONTEZ Guy

& LABEAUTE Florence 11/07/2020

BESNARD Matthieu

& LUQUE Claudine 29/08/2020

Décès

BORDES Didier 07/04/2020

ALBERT Cécile 13/04/2020

DE CAPELE Aymard 20/07/2020

LANTA Marie-France 02/10/2020

MARTY Léon 05/11/2020



Malgré les conditions sanitaires liées à la Covid 19, le conseil municipal a tenu à célébrer les commémorations du 14 juillet et du 11 novembre en déposant une gerbe aux monuments aux morts de Caussidières et de Saint-Léon.

14 JUILLET 2020

Discours de M^{me} le Maire lors de la cérémonie du 14 juillet 2020

« Mesdames et Messieurs les maires adjoints et conseillers municipaux,

Mesdames, Messieurs,

Chers Amis,

Ce 14 juillet, jour où la République célèbre la Nation et où la Nation rend hommage à la République, est l'occasion de rappeler les valeurs fondatrices de la République qui ont pris racine en 1789.

Etre en République implique que l'intérêt public prime sur les intérêts particuliers, par la soumission du citoyen aux lois qui régissent l'État. La République se doit d'être indivisible, laïque, démocratique et sociale, principes qu'exprime la devise Liberté, Égalité, Fraternité.

En tant qu'élus, malgré les difficultés du quotidien, personnelles ou non, nous nous devons d'en imprégner nos actions, d'autant qu'ils sont le socle de notre engagement devant les électeurs.

C'est aussi notre devoir de citoyen.

Et de fait, je voudrais présenter mes respects à tous les citoyens qui ont accompli leur devoir au cours de ce premier semestre 2020, fortement marqué par la pandémie de Covid-19, avec ses situations dramatiques et son quotidien bouleversé.

Pour finir, à l'occasion de cet hommage à la République, je vous propose de commémorer les femmes et les hommes qui se sont battus pour défendre ses valeurs et de rappeler à notre souvenir les citoyens de la commune qui ne sont plus là pour les faire vivre.

Faute de Marseillaise, je vous invite à une minute de silence.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie et je vous invite à célébrer ce jour de fête dans la joie et la bonne humeur collective, mais tout en distanciation sociale !

Bonne fête du 14-Juillet à tous !»



11 novembre 2020



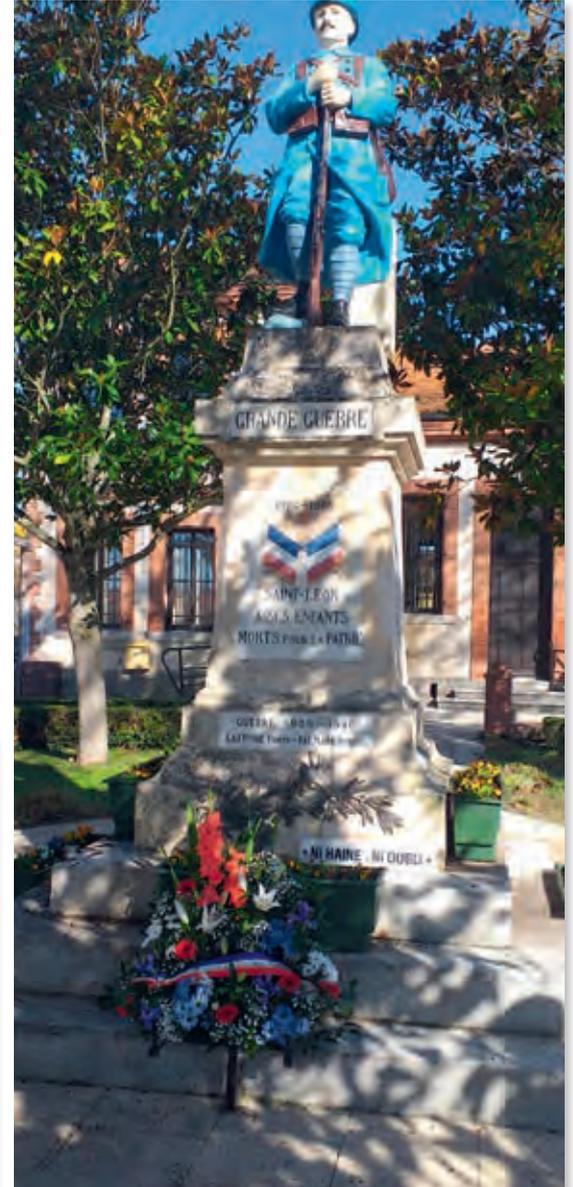
Caussidières

En ce jour national de commémoration de la Victoire et de la Paix, nous rendons hommage à tous les « Morts pour la France ».

Madame Cases donne lecture du message officiel de Madame Geneviève Darrieussecq, Ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants



Saint-Léon



Monument aux Morts de Saint-Léon



Hommage

La commémoration du 11 novembre 2020 a été l'occasion de rendre un dernier hommage à Monsieur Léon Marty qui nous a quitté le 5 novembre.

Léon Marty, ancien combattant, a été conseiller municipal de Caussidières puis de Saint-Léon jusqu'en 2008.

Nous tenons, au nom de tous, à le remercier pour les services rendus à notre collectivité.



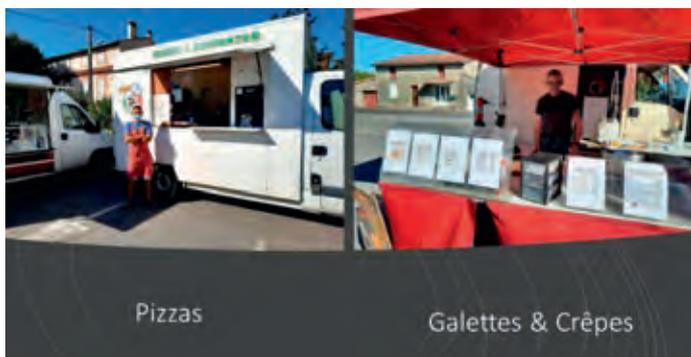
MARCHÉ DE PLEIN VENT

VIE
LOCALE



Comme traditionnellement, les commerçants vous attendent tous les lundis dès 16h sur la place du village. Vous y trouverez légumes, fruits, charcuterie, cuisine vietnamienne, boucher-charcutier, galettes & crêpes, pizzas, fromager, pâtisseries russes ...

Afin de sécuriser l'espace dédié au marché local, un arrêté de voirie est pris pour dévier le sens de circulation.



RAPPEL : Resto'Paf – Pizzaiolo - est présent sur la place le jeudi à partir de 18h

GRUPE SCOLAIRE DE ROUAIX

ALAE - ALSH

POUR LES 3-5 ANS

LE CARNET VAGABOND : un cahier conçu par les enfants et leurs animatrices grâce auquel ils vont pouvoir échanger et communiquer avec les enfants des autres structures.

PAPY-JO : un gentil lion en peluche accompagne les enfants tout au long de l'année en les aidant à se responsabiliser, à s'exprimer en groupe, à exprimer leurs émotions et améliorer la gestion des conflits.

LE RECYCL'ART : sensibilisation au tri sélectif et activités manuelles à partir de produits recyclés. Différents thèmes seront abordés : l'Afrique en carton, le Strip Art avec des magazines, « Le Végétal n'est pas bidon » : plantations dans des bidons décorés, « Mon Livre, Ma Nature » en papier recyclé, Maisons à Oiseaux en bouteille.

POUR LES 6-10 ANS

JARDINAGE, COUTURE, HOCKEY, CLUB DE LECTURE, PETITS REPORTERS, DANSE, JE DESSINE PAS À PAS, PIXEL ART, TOURNOIS DE BABYFOOT, FABRICATIONS DE DÉCORATIONS DE FÊTE, ART CRÉATIF, ATELIER D'ÉCRITURE, ORIGAMI, JEUX COLLECTIFS ET COOPÉRATIFS

Chaque jour, des temps calmes sont proposés aux groupes des PS-MS et des GS-CP-CE1

de 8h30 à 8h45 (PS-MS) - de 13h30 à 13h45 (TOUS) - de 18h à 18h30 (PS-MS)

Ces temps calmes sont l'occasion de mettre en place les activités suivantes :

Relaxation- Lecture d'histoire – Jeu collectif calme – Temps de discussion en groupe



Mercredis de septembre à décembre : « L'EXPRESSION »

Des activités d'expression pour s'épanouir, pour mieux grandir, pour apprendre à se connaître ou tout simplement pour s'initier.

Au programme: nous avons appris à réguler et apprivoiser nos émotions en septembre, puis en octobre et novembre nous avons découvert Hervé TULLET et son « expo idéale » ce qui nous a donné envie de réaliser notre propre expo idéale avec les copains des autres ALSH du secteur sud. Nous avons également découvert le théâtre d'ombre grâce à l'intervention des « LUMINOTS » et nous nous sommes attaqués à la réalisation d'une super production en POCKET FILM. En décembre nous avons réalisé plein de décorations de Noël et fait plein de jeux tous ensembles. On a même fait un parcours motricité géant et participé à une après midi « IPS », un jeu sportif avec plein de buzzers lumineux et sonores, et joué dans un château gonflable sous le préau !

Vacances d'automne : la forêt enchantée et ses mystères

Au programme: poterie, créations nature, contes, grands jeux d'équipe, expériences scientifiques, cuisine et sorties à « La Ferme des Bisons » et au « Parc Animalier st Michel », on a même fêté Halloween !

Les prochains mercredis: « LES 4 ÉLÉMENTS », La programmation est à venir, pour rappel elle est affichée par quinzaine dans le panneau extérieur et transmise à la mairie + assos parents par mail.

Les prochaines vacances: La thématique n'est pas encore définie mais sera communiquée dès que l'équipe aura travaillé dessus. Les inscriptions ont déjà débuté sur le portail famille.

2020 : L'ÉCOLE EN TROIS TEMPS

L'école avant le confinement

Dans le cadre du projet « A la découverte du rugby », les élèves de l'élémentaire ont pratiqué la balle ovale et participé à des matchs.

L'école de Saint-Léon a eu l'honneur d'accueillir le grand champion Fabien Pelous, deux joueuses professionnelles Roxanne Billon et Fiona Lecat, et un arbitre professionnel Fabien Soucaret.

Pour les recevoir comme il se doit, les élèves leur avaient préparé une chorégraphie d'accueil avec haie d'honneur...



GROUPE SCOLAIRE DE ROUAIX

L'école et le confinement

Cette année 2020 restera à jamais gravée dans nos mémoires...L'école fermée pendant deux mois mais l'enseignement a été poursuivi par l'envoi du travail, la mise en place de classes virtuelles... et des projets, défis sont nés .

Voici quelques exemples de défis :

Défis artistique



Défis poétique

quelques exemples de poésies à la manière de Jean-Luc Moreau «locataires»

J'ai dans mon frigo
(c'est trop rigolo !)
Un petit escargot
Qui s'appelle Margot !

J'ai dans mon salon
(vraiment trop mignon)
Un adorable paon
Qui se nomme Panpan !

J'ai dans ma mémoire
Une drôle d'histoire
D'un petit chat
Qui s'appelait Naya !

Mais ce qui est bête
C'est que cette poésie
Sortie tout droit de ma tête
N'est qu'une folie !

EMMA B.

J'ai dans mon jardin
(Et c'est plutôt bien !)
Une petite biquette
Qui s'appelle Violette !

J'ai dans ma demeure
(Pour mon plus grand bonheur)
Un joli poisson
Prénomé Dion !

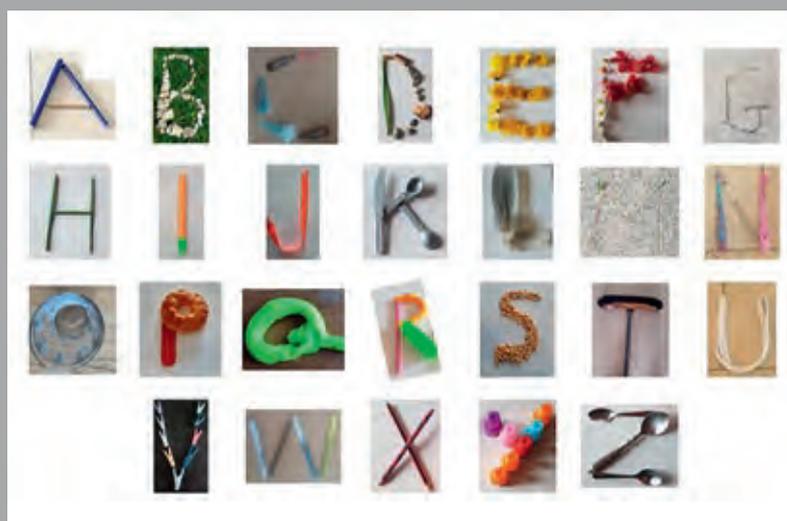
J'ai dans ma cabane
(Et cela me donne une sacrée banane !)
Un bébé renard
Du nom de Gaspard

Mais pour moi le plus important
C'est dans mon cœur
D'avoir mes supers parents
Qui me remplissent de bonheur !

LOUKA

Défi « Abécédaire »

Rencontre entre les lettres et le land art

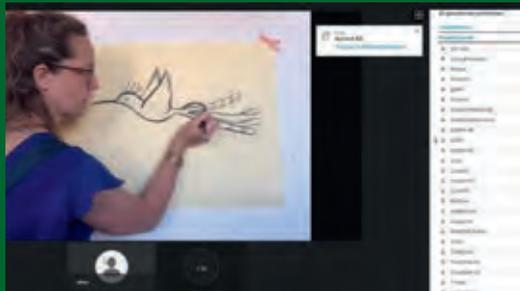


MESSAGES DE SOUTIEN AU PERSONNEL SOIGNANT



Les élèves de CP de l'école de Saint-Léon

Rencontre « en visio » avec l'illustratrice Judith Gueyfier pour la classe de Nathalie



Les élèves ont pu poser leurs questions à l'artiste, puis elle leur a proposé un atelier de dessin, en se filmant dans son atelier.

GROUPE SCOLAIRE DE ROUAIX

L'école après le confinement

Malgré la mise en place d'un protocole strict avec le port du masque pour les élèves de l'élémentaire depuis la rentrée, les élèves étaient heureux de se retrouver, jouer ensemble et de mieux connaître la nature qui les entoure.

SORTIE NATURE SUR LE THÈME DES ARBRES

« Lundi 12 Octobre, on a fait une sortie avec une dame. Elle s'appelait Anne. Elle nous a appris à reconnaître les feuilles. Avec une clé, on a répondu aux questions pour savoir quelles feuilles étaient dans l'arbre qu'on regardait. On a vu : platane, frêne, sureau, tilleul, noisetier, bouleau, et après on est rentrés à l'école. »

(texte d'un élève de CE1-CE2)



Cette année, la chorale de Noël et la rencontre avec les personnes âgées n'ont pas eu lieu mais un spectacle de Noël, activités et animations ont égayé cette fin d'année.

Spectacle



Affiches pour les panneaux municipaux



Election du plus beau pull de Noël enseignants



Cartes de vœux distribuées aux personnes âgées



Et des cadeaux par milliers...



En début de mandat, Madame le Maire a fait appel à candidatures afin que des personnes bénévoles qui le souhaitaient puissent intégrer le Conseil d'Administration du CCAS. Nous avons donc le plaisir de vous en présenter les 15 membres :

Membres du Conseil d'administration	Membres de la commission
Antony CHARLES	Françoise CASES
Sylvie COMBELLES	Marjolaine DOAN
Claudine CORRADI	Marie DUBAC
Ginette FLOUCAT	Bertrand DUMAS-PILHOU
Catherine L'HOSTIS	Michel GONCALVES
Josiane SAFFON	Jean-Claude LANDET
Alexia THIERY	Christian MAZAS
	Maxime PELLERIN

Le CCAS est un établissement public dont le rôle principal est d'orienter, recevoir et conseiller le public sur les démarches à effectuer dans le domaine social. C'est une structure de proximité qui s'adresse à tous les publics, de la petite enfance aux personnes âgées.

Cette année, comme nos Aînés n'ont pas pu se réunir pour le traditionnel repas de Noël, nous avons fait le choix d'un colis/cadeau auxquels les enfants de l'école se sont associés.

Sollicités par le CCAS, les enfants de l'école ont préparé les affiches de voeux communaux et les cartes pour accompagner ces colis. Nous remercions toute l'équipe enseignante pour leur adhésion à ce projet, le responsable de la société ESPASCOM, Monsieur Tony GRILLO pour nous avoir fourni les espaces d'affichage mais surtout tous les enfants de l'école que nous félicitons pour leurs chefs d'oeuvre.

En décembre le CCAS a tenu à s'associer au projet du Secours Populaire en collectant des jouets pour les familles les plus défavorisées. Durant plusieurs semaines, les habitants du village sont venus déposer en nombre, livres, jeux, jouets ...

La classe d'Anne Mendez s'est également associée à cette initiative. Les enfants ont pu rencontrer Madame BENNEHARI, membre du Secours Populaire de Nailloux ainsi que Madame Marie DUBAC, Vice-Présidente de la commission CCAS, qui leur ont expliqué, succinctement, le rôle de ces deux organismes et l'utilité de leur participation.

Madame BENNEHARI, s'est ensuite chargée de récolter, désinfecter et emballer tous les présents afin de les déposer sous l'arbre de Noël.

LIVRET DES ASSOS

Cette année, un annuaire des Associations a été créé et distribué dans les boîtes aux lettres. Notre village ne compte pas moins de 18 associations, toutes investies dans une dynamique fédératrice. Nous remercions tous les présidents (es) et membres de celles-ci pour leur participation active à l'élaboration de ce premier livret.

La page Facebook de la commune est rendue accessible à tous, sans compte FB @MairieSaintLeon31

Le site internet de la commune est désormais consultable sur tablette et mobile : <http://www.saintleon31.fr/>

CIAS

SAAD

Aide à domicile

du lundi au vendredi de 7h30 à 19h

(ménage, repas, toilette, accompagnement, assistance administrative)

aideadom@terres-du-lauragais.fr

05 61 80 60 45

Maison Des Solidarités

(Service de proximité du Conseil départemental)

Assistante sociale

Aide aux dossiers, APA et PCH

Accompagnement, PMI, ASE

du lundi au vendredi à Villefranche de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

05 62 71 49 60

Maison France Service

Accueil, information, orientation, facilités numérique et administrative, aide à la mise en relation

Sur RDV à Nailloux les mardis et jeudis de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

05 82 95 21 74

06 60 94 95 34

Terres Lauragais

Permanences juridiques

Sur RDV à Nailloux le 2ème vendredi du mois

05 34 66 91 64

Défenseur des droits

Sur RDV à Nailloux le 1er vendredi du mois

05 34 66 91 64

L'ARRIVÉE de Camille Donzé



Depuis le mois d'octobre dernier, j'ai la chance d'être la nouvelle secrétaire générale de votre mairie.

Ariégeoise d'origine, prendre mon premier poste à la mairie de Saint Léon, après un master 2 en droit public des collectivités Territoriales à la faculté de Toulouse, présente un intérêt tout particulier pour moi.

Retrouver le monde rural, qui m'est cher, est un réel plaisir !

Ce nouveau poste me permet tous les jours d'être au plus proche des problématiques des Saint-Léonnaises et Saint-Léonnais et de pouvoir les accompagner du mieux possible dans leurs démarches administratives.

Je remercie la nouvelle équipe municipale de m'avoir fait confiance pour ce premier poste à responsabilités, malgré mes 23 ans, et de me faire confiance pour les gros projets à venir. Je tâcherai de mettre à profit toutes les compétences acquises au cours de mes études pour m'investir dans ces projets.

Je remercie également l'ensemble des agents municipaux qui m'ont accueillie chaleureusement, m'ont aidée et épaulée dans ma prise de poste et qui sont aujourd'hui des collaborateurs hors pair.

Je me tiens à votre disposition pour vous conseiller au mieux sur toutes les problématiques.

Je vous présente tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, qui je l'espère, sera meilleure que la précédente. Dans l'attente de partager un moment avec vous. «

Camille DONZÉ

INSTALLATION DE M^{me} Genvo ORTHOPHONISTE

Emilie Genvo, orthophoniste, diplômée de conduite d'un chien d'assistance dit d'accompagnement social a choisi d'utiliser comme auxiliaire des thérapies conventionnelles la thérapie assistée par l'animal. En amont de ce projet, Oural, un Golden Retriever mâle de 2 ans, a été éduqué par l'association Handi'chiens et lui a été attribué en octobre 2020. Emilie use de la médiation avec l'animal notamment auprès d'un public porteur de handicap moteur, sensoriel, de déficiences intellectuelles ou encore de troubles neurologiques ou neuro-dégénératifs.

L'objectif est de maintenir et stimuler les fonctions cognitives et langagières en y incluant des activités associant le chien. Ces patients font face à de très lourdes prises en charge avec de multiples thérapies. La présence du chien a un effet catalyseur et entraîne un regain de motivation pour les soins tout en apportant une touche d'apaisement aux patients.

Dans les différentes prises en charges, l'animal est un allié qui permet de simplifier l'entrée en relation avec des patients souffrant de graves pathologies. Les liens avec l'animal sont basés sur la confiance et la complicité. Oural sait répondre à plus de 50 commandes et il est en permanence dans le désir de servir et d'apprendre. Pour que ce projet aboutisse, Emilie a dû respecter et valider tout un protocole élaboré par l'association Handi-Chien. Tout d'abord, elle a dû constituer un dossier auprès de l'association et suivre une formation d'écriture de projet. Dès la validation de son projet auprès du comité, elle a été invitée à suivre une centaine d'heures de formations théoriques et pratiques destinées à lui apporter de solides connaissances exigées pour l'exercice de sa profession en lien avec l'animal (dans ce cas de figure le chien). Ces formations contribuent aussi à développer des liens d'attachement indispensables à la réussite du binôme avec à la clef un examen diplômant de conduite d'un chien d'assistance dit d'accompagnement social.

Madame Genvo consulte à son cabinet sur la commune de Saint-Léon mais peut aussi intervenir dans des structures de soin comme des EHPAD ou des établissements pour les enfants ou adultes en situation de handicap. Dans ces établis-



sements, la simple présence du chien est déjà un vecteur de communication.

Il faut en permanence, veiller au bien-être de l'animal, car certaines pathologies sont lourdes et fortes en émotions. La clé de voûte de la réussite de ce projet est le respect mutuel entre praticien et animal.

Malgré la formation initiale intensive, l'association Handi'chiens continue d'assurer le suivi avec une formation continue, qui permet une prise de recul et de remise en question en approfondissant la compréhension de l'animal et du thérapeute.

En dehors des heures de présence auprès des patients, Oural mène une vie ordinaire entre balades en famille et moments de complicité avec d'autres congénères.

A travers ce projet et le bonheur qu'Oural étend autour de lui, Emilie Genvo souhaite sensibiliser le public au rôle des chiens d'assistance. Oural a le droit d'accès à tous les lieux publics, ce qui est nécessaire à la poursuite de sa formation. Elle souhaite aussi mettre à l'honneur les valeurs de l'association ainsi que la chaîne de bénévoles qui a contribué à la formation d'Oural. En effet, la remise d'Oural pour ce fabuleux projet a été rendu possible grâce à la famille d'accueil d'Annabelle, une étudiante vétérinaire, chez qui il a vécu 16 mois puis 6 mois dans un centre d'éducation, pour qu'il devienne ce chien capable d'assister Emilie dans sa profession.

Pour Emilie, les Handi'chiens sont des animaux d'exception, intégralement voués au service de l'Homme il faut en être digne et les respecter dans leur singularité et leur intégrité.

Madame Genvo exerce dans la commune de Saint Léon au 5 rue de la Bascule et est joignable au 07 69 85 71 14

CONCOURS ILLUMINATIONS

Nous avons lancé notre tout premier concours d'illuminations, chaque participant devait s'inscrire et se conformer au règlement mis en place.

Au final 13 participants ont répondu présents, se sont investis pour nous régaler par leurs décorations. Les rues du village ont été animées par un défilé de voitures venu observer les illuminations !

Vu l'enthousiasme de chacun, ce concours verra une 2^{ème} édition en 2021 ... nous vous attendons nombreux !



Un jury anonyme
a désigné les 3 gagnants
de cette première édition :

1^{er} prix Mr Cédric VETTES



2^{ème} prix Mr David BROUSSE



3^{ème} prix Mr Franck ATTAIX



Nous remercions très chaleureusement
les personnes qui ont participé à cette
première !

LES SENTIERS DE RANDONNÉE

Les associations «Trail Lauragais» et «Rugby Flag», les agriculteurs de la commune ainsi que la commission «Environnement» se sont réunis à plusieurs reprises afin de s'accorder sur le tracé de sentiers de randonnée. Ceux-ci sont désormais accessibles à tous, vous pouvez retrouver les infos nécessaires ici :

<https://www.openrunner.com/r/12313956>

<https://www.openrunner.com/r/12314053>

Ouverture prochaine d'un sentier supplémentaire reliant Saint-Léon à Caussidières que vous pourrez retrouver sur le lien ci-dessus.

Le SAINT-LÉON De Demain

IMAGINONS LE SAINT LÉON DE DEMAIN

Dans la volonté que nous avons de dynamiser et améliorer la vie des Saint-Léonnais, nous avons sollicité un partenariat avec le CFFPPA d'Auzeville (centre de formation professionnelle et de promotion agricole) pour que les étudiants en spécialisation du collaborateur concepteur paysagiste nous apportent leurs compétences et leurs visions objectives afin de nous aider à imaginer le Saint-Léon de demain. Ce partenariat se déroulera en trois étapes :

- Le rendu d'un diagnostic paysager mettant en évidence les atouts de notre territoire et commune, ainsi que des points de vigilance pour sa préservation,
- Une note d'intention, pour nous présenter leurs propositions d'aménagements,
- Et si les circonstances nous le permettent, une présentation finale à la mairie, où ils exposeront leurs conceptions terminées, avec visuels et coûts des projets.

Ces projets seront exposés quelques semaines à la mairie afin que les habitants puissent venir voter pour le dossier ou les idées qu'ils souhaitent voir être développées pour le futur de notre commune.

Nous leur avons demandé de travailler en priorité sur l'aménagement du centre bourg de Saint-Léon.

L'aménagement de la place centrale, la sécurisation et l'embellissement du parvis de l'église Saint-Jacques de Saint-Léon ainsi que celui de Caussidières font parties des sujets sur lesquels ils devront travailler.

Parce que nous pensons que ce projet doit répondre au mieux aux aspirations des habitants, nous souhaitons qu'il soit partagé avec vous.

Dans cet esprit, si certains de vous ont des photos, cartes postales, ou connaissances historiques à nous partager, N'hésitez pas ! Ces ressources seront pour les étudiants un réel atout pour construire leurs projets.

Pour finir, les étudiants du C.S. Collaborateur du Concepteur Paysagiste nous ont transmis un questionnaire pour les aider dans ce projet d'aménagement paysager. (Encarté avec le bulletin municipal).

**Vous pouvez le remplir sur papier et nous le déposer à l'accueil de la mairie ou le retrouver directement en ligne sur <https://forms.gle/abTrq3gg2PfvUhd57>*

PROJET DE JARDINS PARTAGÉS

L'équipe municipale souhaite proposer aux Saint-Léonnais la création d'un jardin partagé accessible aux habitants ainsi qu'aux associations.

Le jardin partagé est un espace ouvert à tous pour jardiner, individuellement ou collectivement, apprendre, se rencontrer entre voisins et passer des moments ressourçants et conviviaux.

**Vous trouverez, encarté au bulletin, un questionnaire que vous pourrez déposer à l'accueil de la mairie jusqu'au 26 février prochain.*



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le conseil de développement est un organe de concertation pour favoriser la participation citoyenne. La communauté de communes a fait le choix de créer son propre conseil de développement. Il s'agit d'un organe de concertation composé de représentants de milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs situés dans le périmètre intercommunal. Il comporte 12 membres et sera principalement consulté sur la définition et le suivi des actions concrètes du projet de territoire. Il peut aussi donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre. Sur ces 12 membres, Mme Nathalie Augé et M. Sébastien Carrère, tous deux habitants de Saint-Léon, ont été nommés par le Conseil Communautaire.

Depuis l'été 2020, plusieurs travaux et achats ont été réalisés afin de répondre aux besoins et aux attentes de l'équipe enseignante pour le bien-être et la sécurité des enfants.

- Container pour le stockage du matériel pédagogique et des jouets d'extérieur,
- Plantations d'arbres pour ombrage de la cour et création de protections en bois,
- Aménagement d'un chemin d'accès par l'extérieur afin d'éviter le brassage des enfants dans le couloir, côté élémentaire,
- Changement des gouttières,
- Installation d'un garage à vélo dans chaque cour
- Installation d'un copieur couleur.

Projets à venir dans l'année :

- Sécurisation du portail d'accès par l'installation d'une gâche électrique et d'un visiophone,
- Aménagement d'un abri couvert dans la cour des maternelles,
- Création de vestiaires pour le personnel attaché aux écoles et au service de restauration



TRAVAUX



Un nouveau défibrillateur a été installé au sein de l'école

Pour rappel, un appareil se trouve devant le foyer rural de St Léon et un second sous le préau ouvert à Caussidières



RAM

La mairie de St Léon vient de terminer la rénovation du local mis à disposition du Relais Assistantes Maternelles (RAM) qui se trouve au rez-de-chaussée de la salle des fêtes. Le RAM ouvre à nouveau ses portes aux assistantes maternelles et aux enfants ce mois de janvier 2021. Le RAM est un service public gratuit de « Terres du Lauragais » ouvert depuis 2009 dédié aux professionnelles de l'accueil des jeunes enfants (à partir de 2 mois et demi) que ce soient les Assistantes maternelles ou les gardes à domicile. Les matinées d'accueil sont proposées les lundis de semaines impaires durant les périodes scolaires. Sur Saint Léon, neuf assistantes maternelles accueillent au total 25 enfants de moins de 3 ans. La majorité des professionnelles participe aux matinées d'accueil et à la dynamique du lieu. Très investies dans l'accompagnement de l'enfant et sa socialisation, les assistantes maternelles se sont déplacées

jusque Nailloux pour continuer à fréquenter les matinées d'accueil pendant la durée des travaux du RAM de Saint Léon. Elles sont aujourd'hui ravies de pouvoir réinvestir les locaux magnifiquement rénovés en partie par l'équipe technique municipale (nouvelles huisseries, création de deux verrières, isolation, mur rénovés, peintures refaites, nouveau système de chauffage). Les temps d'accueils au Relais permettent aux Assistantes Maternelles et aux gardes à domicile de trouver un soutien et une dynamique professionnelle dans leur travail et aux enfants de fréquenter régulièrement un lieu qui leur fait découvrir en douceur la vie dans un collectif. Les activités d'éveil variées proposées aux jeunes enfants dans un cadre sécurisant favorisent leur épanouissement. Les parents de la commune qui le souhaitent peuvent venir découvrir le RAM les lundis matins des semaines impaires lors des matinées d'accueil. Vous pouvez joindre les animatrices au 06.81.63.12.47. Les animatrices proposent également aux familles un accompagnement pour la préparation de l'accueil de l'enfant dans tous ses aspects: mise en place des contrats de travail entre assistants maternels et parents employeurs jusqu'à sa clôture, demande d'allocations CAF et bien sûr un accompagnement sur toutes les questions éducatives propres à cette période (préparation de la séparation parent-bébé...).

*Sophie AUBERT
Responsable du RAM*



ÉCOLE DE MUSIQUE

- Des travaux ont été menés sur le bâtiment qui abrite l'École de Musique: réfection complète de la toiture et mise en place de fenêtres de toit.
- Il est prévu, également, de procéder au changement des menuiseries: fenêtres, porte d'entrée et portes de garage.
- Maël Proudhon, membre et enseignant de l'association a proposé un concert de carillons aux habitants du village. Le jeudi 24 décembre, notre carillonneur a joué airs et musiques de Noël pour le plus grand plaisir des Saint-léonnais, nous le remercions pour cette magnifique initiative.

Le public, hélas, n'a pu être accueilli au sein de l'église Saint-Jacques au vu des conditions sanitaires.

A ce propos :

Suite à l'expertise de la Société Chevrin-Geli, entreprise de restauration du patrimoine en région Occitanie, qui a procédé à un état des lieux, Madame le Maire est contrainte de prendre un arrêté interdisant l'accès du public aux chapelles.

FOYER RURAL

Le foyer a subi un nettoyage et une désinfection complète (sols, murs, fenêtres...) afin de pouvoir accueillir au mieux dès la fin du confinement, les diverses associations qui l'utilisent : Atomic Circus, Taekwondo, Détente et Bien-Être.

De même, le bas du foyer, RAM, local orthophoniste, toilettes ... ont eu droit à nettoyage et désinfection complets.

TRAVAUX

URBANISME

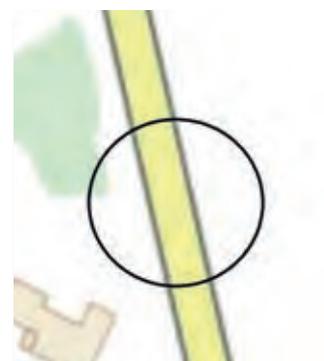
Aménagement de la RD 91A sur l'entrée du hameau de Caussidières (côté Saint-Léon)



Plan général de Caussidières (source Géoportail)

Présentation du projet :

Le projet d'aménagement concerne l'entrée du hameau de Caussidières, côté Saint Léon, sur la RD n°91A. Il consiste en la création d'une écluse au niveau de l'entrée du village.



Zoom sur la future zone d'implantation de l'écluse (source Géoportail)

Objectifs de la création de l'écluse :

- Obliger les usagers de la route à ralentir à l'entrée du hameau.
- Sécuriser l'entrée du hameau de Caussidières.



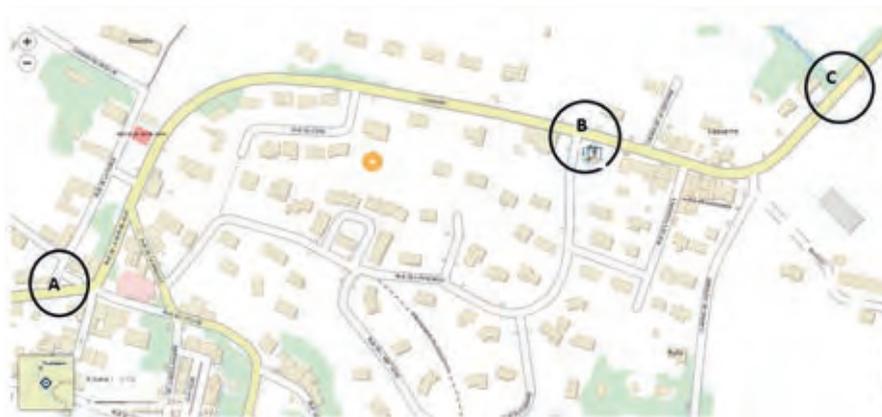
Aménagement de la RD 19 sur la traversée du village

Présentation du projet :

Le projet d'aménagement concerne trois zones distinctes :

- Zone A : Signalisation verticale Rue de la Forge + matérialisation d'un passage piéton (A).
- Zone B : Mise en place d'un plateau au croisement entre la Rue de la République et la rue des Pyrénées (B).
- Zone C : Aménagement de l'entrée du village (C).

Le projet d'aménagement comporte de plus une opération de peinture horizontale sur toute la traversée du village (D).



Source : Géoportail.

(A) Zone A : Signalisation verticale Rue de la Forge + matérialisation d'un passage piéton :

Objectifs :

- Sécuriser l'accès à place du village et au centre scolaire.
- Matérialiser le passage piéton qui franchirait la RD 19 et le sécuriser en évitant le manque de visibilité sur la gauche à l'intersection entre la rue de la Forge et la RD19 (intersection empruntée tous les jours par les parents déposant leurs enfants à l'école et par les habitants pour avoir accès aux services de proximité : médecin, kiné, mairie, poste...).



Source : Géoportail.



(B) Zone B : Mise en place d'un plateau au croisement entre la Rue de la République et la rue des Pyrénées :

Objectifs :

- Faire ralentir les usagers de la RD19 aux alentours du croisement entre la RD19 et la Rue de Pyrénées. Ce croisement est largement emprunté par les habitants de Saint Léon, la Rue des Pyrénées desservant les lotissements du village.
- Sécuriser les passages piétons et l'arrêt de bus scolaire (« LASSERRE ») pour les enfants de Saint-Léon.
- Permettre une traversée sécurisée de la RD et de rue des Pyrénées au niveau de ce croisement.



Source : Géoportail.



(C) Zone C : Aménagement de l'entrée du village (Côté Nailloux) :

Objectifs :

- Faire ralentir les usagers de la RD19 à l'entrée du village, qui intervient dans la continuité de la ligne droite de Nailloux.
- Créer avec des éléments paysagers un effet de réduction de champ de vision pour faire ralentir.
- Accentuer, par des éléments mobiliers, l'effet ralentissant du radar pédagogique.



Source : Géoportail.



(D) Signalisation horizontale sur toute la traversée village le long de la RD19 de panneau d'entrée au panneau de sortie (résine) :

Objectifs :

- Créer un effet d'optique pour faire diminuer la vitesse dans le centre-bourg
- Diminuer la largeur de la route, en apparence, pour faire ralentir les usagers.



<http://flo-signalisation.fr/prestations/peintures-amenagements-specifiques/>

L'adjoint au maire en charge de l'urbanisme vous reçoit sur RDV tous les jeudis matin, pour vos dépôts de demande d'autorisation d'urbanisme, aide à la constitution du dossier... 05 61 82 92 03

Déclarations préalables accordées en 2020:

N° de déclaration:	Déposé le:	Pétitionnaire	Adresse terrain	Projet	Accordé le:
DP 31495 20 T0001	14/01/2020	M GIOVANELLI Stéphane	2 Rue de l'Eglise	Changement d'un portail de garage	08/06/2020
DP 31495 20 T0002	19/02/2020	M MOLLAUCH Didier	4 Rue des fougères	Installation de panneaux photovoltaïques 247 m2	03/03/2020
DP 31495 20 T0003	26/02/2020	Mme HURET Dominique	5 Route de Nailloux	Division en vue de construire	06/06/2020
DP 31495 20 T0005	09/03/2020	Mme CARLES Daniele	L'olivier Caussidières	Création d'un auvent	08/06/2020
DP 31495 20 T0006	09/03/2020	M HAUDOT Marc	8 Chemin du moulin	Installation de panneaux photovoltaïques pour production d'électricité solaire	08/06/2020
DP 31495 20 T0008	18/05/2020	EARL Terres de vies	Les Basties	Construction d'un abri de jardin	20/07/2020
DP 31495 20 T0009	25/05/2020	Mme GOUIT Cyrielle	4 Chemin de Mordesson	Construction d'une piscine	30/07/2020
DP 31495 20 T0010	25/05/2020	M AMANS Yves	8 Chemin de Mordesson	Installation de panneaux photovoltaïques	09/07/2020
DP 31495 20 T0011	18/06/2020	France PAC Environnement	Route de Venerque	Construction d'une piscine	09/07/2020
DP 31495 20 T0012	22/06/2020	M MATRAS Sylvain	2 Rue du Cadayre	Installation d'un générateur photovoltaïque en toiture	09/07/2020
DP 31495 20 T0013	22/06/2020	EDF ENR	4 Rue des fougères	Construction d'une piscine	07/07/2020
DP 31495 20 T0015	30/06/2020	M LACOSTE Cyril	8 Chemin de Lasserrre	Démolition de l'existant: piscine et pool house.	24/07/2020
DP 31495 20 T0017	07/07/2020	M GUILLAUMON Olivier	Chemin de la grange Lieu-dit: La Grange	Construction piscine et pool house.	29/08/2020
DP 31495 20 T0018	09/07/2020	M GUILLAUMON Olivier	Chemin de la grange Lieu-dit: La Grange	Création d'un champ de panneaux photovoltaïques pour autoconsommation.	15/09/2020
DP 31 495 20 T0019	28/07/2020	Mme BONZOM Viviane	Bois de Bes	Modification de portes et fenêtres	18/08/2020
DP 31495 20 T0020	10/07/2020	M CROUZILLAT Frédéric	36 Rue Saint Etienne	Construction d'une piscine	31/08/2020
DP 31495 20 T0021	16/07/2020	SEDE Environnement	Chemin de la fourcade	Reprise de la toiture, Création d'un local sanitaire et Raccordements EP, EU et électricité	01/09/2020
DP 31495 20 T0022	30/07/2020	M JAMAL EL MOUSSAOUI	10 Rue des écoles	Construction d'une piscine.	22/09/2020
DP 31495 20 T0024	07/08/2020	M DAILLER Jean François	2 Rue de la forge	Pose de fenêtres de toit et changement de portes et fenêtres existantes	14/09/2020
DP 31495 20 T0025	21/08/2020	M GHIGLIA Sébastien	1 Route de Nailloux	Construction d'une piscine	02/10/2020
DP 31495 20 T0026	31/08/2020	M LEBRETON Olivier	5 Rue de la République	Construction d'une piscine	12/10/2020
DP 31495 20 T0027	01/09/2020	EDF ENR	2 Rue de l'Abetsens	Installation générateur photovoltaïque et panneaux	21/10/2020
DP 31495 20 T0029	27/10/2020	M VETTES Cédric	14 Chemin du villa	Construction d'une piscine	08/12/2020
DP 31495 20 T0031	10/11/2020	Commune de saint Léon	8 Rue de l'Eglise	Pose de quatre fenêtres de toit sur l'école de musique.	06/01/2021
DP 31495 20 T0032	09/12/2020	M HENOUX Jonathan	25 Route de Nailloux	Construction d'une piscine.	05/01/2021

Permis de construire accordés en 2020:

N° de permis	Déposé le:	Pétitionnaire	Adresse terrain	Projet	Accordé le:
PC 31495 20 T0002	27/01/2020	M BIANCHINI Christian	32 Chemin de Mordesson	Création d'un garage et d'une terrasse couverte et non close.	08/06/2020
PC 31495 20 T0003	26/02/2020	Mme HUANT Vanessa	24 Rue du pastel	Création d'un garage comprenant une porte de garage et une porte d'entrée	03/03/2020
PC 31495 20 T0005	09/07/2020	M GUILLAUMON Olivier	Lieu-dit: La Grange	Construction d'un appentis et d'un abri de jardin en prolongement d'un garage existant	06/06/2020
PC 31495 19 T0010 M01 (Permis modificatif)	22/07/2020	M NATUREL Yohan	28 Rue du pastel	Construction d'une maison individuelle Modification: hauteur du terrain naturel	08/06/2020
PC 31495 20 T0006	28/07/2020	M BONESTEVE Sébastien et Mme MESAS Melissa	5 Rue du pastel	Création d'un garage attenant	08/06/2020
PC 31495 16 Z0010 M01 (Permis modificatif)	08/09/2020	M GUILLAUMON Olivier	La grange	Construction d'un garage. Modifications: - ajout d'une fenêtre et suppression de deux ouvertures - Pose d'un bardage en bois sur deux façades	20/07/2020
PC 31495 20 T0007	21/10/2020	Mme UNGLAS Céline	1 Route de Caussidières	Construction d'une maison individuelle avec sous-sol	30/07/2020
PC 31495 20 T0009	16/11/2020	M VETTES Cédric	14 Chemin du Villa, Figuet	- Extension bâtie sur terrasse existante attenante à la maison - création d'une baie vitrée côté jardin	09/07/2020

Hommage



Il aurait eu 91 printemps cet été mais il nous a malheureusement quitté l'an dernier. René Roques a été tout au long de sa vie un musicien au grand cœur qui a su faire vivre la musique dans nos campagnes en la rendant accessible à tous.

Né à Saint Léon, c'est ici, en 1954, qu'il a créé sa première école de musique. Il formera ainsi plus de 4 générations de musiciens avec toujours autant d'énergie. Une dizaine d'autres structures seront créées par la suite dans les communes environnantes.

Il aura ainsi suivi plus de 10 500 élèves dont 35 sont devenus professionnels.

Ce fut un artiste complet et généreux faisant rayonner la musique dans toute la Haute Garonne par la présence de son harmonie à de nombreuses manifestations locales comme les cérémonies officielles de commémoration. Il aura partagé son art toute sa vie pour le plus grand plaisir de tous et aura été récompensé par la médaille de chef d'orchestre Or avec Palme et Barrette et par le titre honorifique de chevalier des palmes académiques de par son intense activité dans le domaine de l'éducation musicale.

On se souviendra à jamais de cet homme au chapeau qui a fait vibrer nos sens pendant plus de 75 ans ce qui lui aura valu la médaille d'or Grand Vétéran. Ses notes de musique retentiront toujours à Saint Léon à travers le carillon où l'une des cloches lui sera dédiée.

L'école de musique de Saint Léon tentera de poursuivre son œuvre musicale dans le même esprit: partager et encourager la pratique musicale pour tous.



« Un grand merci à ce grand homme de musique populaire qui a su par sa musique embellir les lieux où on l'entend » (Julien Green)

CETTE PHOTO DATE DU 13 JUIN 2014.

A l'occasion de l'anniversaire des 40 ans de l'Ecole de Musique de Venerque (EMV) fondée par M. Roques en 1974, j'avais proposé au Bureau de l'EMV de célébrer son fondateur par un concert en commun de l'Orchestre d'Harmonie du Vernet (CEMIV) dirigé par René, et de l'Orchestre d'Harmonie de l'Ecole de Musique de Venerque (EMV) dirigé par mes soins.

A la fin de ce concert, je lui ai offert ma baguette de direction avec laquelle j'avais eu mon prix de direction d'orchestre au Conservatoire National de Région de Toulouse quelques années auparavant (photo, il a la baguette en main).

De ce concert en commun avec les 2 Harmonies est né l'Orchestre d'Harmonie de Venerque Le Vernet (OHVV), association distincte des 2 écoles de musique (EMV et CEMIV) mais soutenue par les 2 municipalités.

M. Roques a été mon premier professeur de musique au sein de l'école de musique de St Léon. Je lui dois ce que je suis devenu musicalement.

Cyril Devaux



CONSEIL MUNICIPAL DU 28/05/2020

1/ ELECTION DU MAIRE :

- M^{me} CASES Françoise a été proclamée Maire et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

2/ DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :

- Madame le Maire a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122.2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum. Elle a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour, de 4 adjoints.

- Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 4 le nombre des adjoints au maire de la commune.

3/ ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE :

- Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste conduite par Mr MAZAS Christian, ils ont pris rang d'ordre dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation jointe.

1^{er} adjoint: Mr MAZAS Christian

2^{ème} adjoint: M^{me} DUBAC Marie

3^{ème} adjoint: Mr GONCALVES Michel

4^{ème} adjoint: M^{me} BEZEAU Frédérique

CONSEIL MUNICIPAL DU 11/06/2020

Date de la convocation : 05/06/2020

Nombre de membres en exercice : 15

Madame le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés, vérifie le quorum et demande à l'assemblée de procéder à la désignation d'un secrétaire de séance.

Elle soumet à l'approbation le compte-rendu de la séance du 28 mai 2020.

1. COMMISSIONS COMMUNALES

L'article L.2121-22 du CGCT permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions municipales peuvent être formées en cours de chaque séance de conseil municipal ou avoir un caractère permanent et sont constituées dès le début du mandat du conseil.

Dans les communes de 1000 habitants ou plus, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale (art. L.2121-22 du CGCT). La loi ne fixe pas de méthode particulière pour la répartition des sièges de chaque commission, le conseil municipal doit s'efforcer de rechercher la pondération qui reflète plus fidèlement la composition de l'assemblée, chacune des tendances représentées en son sein devant disposer d'au moins un représentant.

Il est voté au scrutin secret pour les nominations sauf si le conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir (art. L.2121-21). Toutefois, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions, ou si une seule liste a été déposée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste le cas échéant et il en est donné lecture par le maire (art. L.2121-21 du CGCT)

Ces instances sont convoquées par le maire, qui en est président de droit, dans les huit jours suivant leur constitution ou à plus bref délai à la demande de la majorité des membres qui les composent. Lors de leur première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché. Les commissions peuvent être réunies à tout moment, car elles ne sont soumises à aucun quorum.

a. Commissions Finances

Le conseil doit se prononcer sur la composition de la commission Finances :

- Le Maire, président de droit,
- Et 6 titulaires,

Et élire ses membres.

Est adopté: Président: Françoise CASES, Maire

Membres titulaires: Christian MAZAS, Michel GONCALVES, Frédé-

rique BEZEAU, Bertrand DUMAS-PILHOU, Marjolaine DOAN, Nelly MARRASSÉ

b. Commission Environnement/Agriculture

Le conseil doit se prononcer sur la composition de la commission Environnement/Agriculture :

- Le Maire, président de droit,
- Et 5 titulaires,

Et élire ses membres.

Est adopté: Président: Françoise CASES, Maire

Membres titulaires: Maxime PELLERIN, Julien BATISSOU, Marjolaine DOAN, Christian MAZAS, Aurore HONVAULT.

c. Commission Urbanisme

Le conseil doit se prononcer sur la composition de la commission Urbanisme :

- Le Maire, président de droit,
- Et 6 titulaires,

Et élire ses membres.

Est adopté: Président: Françoise CASES, Maire

Membres titulaires: Michel Gonçalves, Bertrand DUMAS-PILHOU, Laurène LANGUILLE, Christian ANDRIEU, Julien BATISSOU, Jean-Claude LANDET.

d. Commission Assainissement

Le conseil doit se prononcer sur la composition de la commission Assainissement :

- Le Maire, président de droit,
- Et 5 titulaires,

Et élire ses membres.

Est adopté: Président: Françoise CASES, Maire

Membres titulaires: Laurène LANGUILLE, Frédérique BEZEAU, Christian ANDRIEU, Michel GONCALVES, Jean-Claude LANDET

e. Commission Travaux

Le conseil doit se prononcer sur la composition de la commission Travaux :

- Le Maire, président de droit,
- Et 6 titulaires,

Et élire ses membres.

Est adopté: Président: Françoise CASES, Maire

Membres titulaires: Bertrand DUMAS-PILHOU, Elodie MERCADAL, Julien BATISSOU, Maxime PELLERIN, Michel GONCALVES, Aurore HONVAULT

f. Commission Communication

Le conseil doit se prononcer sur la composition de la commission Communication :

- Le Maire, président de droit,
- Et 4 titulaires,

Et élire ses membres.

Est adopté: Président: Françoise CASES, Maire

Membres titulaires: Bertrand DUMAS-PILHOU, Marie DUBAC, Marjolaine DOAN, Nelly MARRASSÉ.

g. Commission Social

Le conseil doit se prononcer sur la composition de la commission Social:

- Le Maire, président de droit,
- Et 6 titulaires,

Et élire ses membres.

Est adopté: Président: Françoise CASES, Maire

Membres titulaires: Marie DUBAC, Laurène LANGUILLE, Julien BATTISSOU, Elodie MERCADAL, Maxime PELLERIN, Jean-Claude LANDET

h. Commission Ecole

Le conseil doit se prononcer sur la composition de la commission Ecole:

- Le Maire, président de droit,
- Et 7 titulaires,

Et élire ses membres.

Est adopté: Président: Françoise CASES, Maire

Membres titulaires: Laurène LANGUILLE, Marie DUBAC, Christian ANDRIEU, Elodie MERCADAL, Marjolaine DOAN, Frédérique BEZEAU, Nelly MARRASSÉ

i. Commission Associations

Le conseil doit se prononcer sur la composition de la commission Ecole:

- Le Maire, président de droit,
- Et 7 titulaires,

Et élire ses membres.

Est adopté: Président: Françoise CASES, Maire

Membres titulaires: Frédérique BEZEAU, Christian MAZAS, Christian ANDRIEU, Maxime PELLERIN, Elodie MERCADAL, Julien BATTISSOU, Nelly MARRASSÉ.

j. Commission Appel d'offres

Selon l'article L1414-2 du CGCT, la CAO est chargée de choisir les titulaires des marchés publics passés selon une procédure formalisée et dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est supérieure aux seuils européens indiqués dans l'annexe n°2 du code de la commande publique.

Selon l'article L.1411-5 du CGCT, la CAO est composée du maire ou de son représentant et de 3 membres du conseil municipal.

L'expression du pluralisme dans les communes de 1000 habitants et plus est garantie par l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste des 3 membres appelés à y siéger aux côtés du maire ou de son représentant.

Ses membres sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires (art. L.1411-5). Les suppléants sont élus sur la même liste que les titulaires.

Est adopté: Président: Françoise CASES, Maire

Membres titulaires: Frédérique BEZEAU, Christian MAZAS, Aurore HONVAULT

Membres suppléants: Marie DUBAC, Michel GONCALVES, Jean-Claude LANDET

2. DELEGATIONS COMMUNALES

La désignation des représentants communaux aux syndicats est opérée au scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue. Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection des suppléants -sauf pour le SDEGH et Réseau31 où aucun suppléant n'est délégué.

a. Délégués auprès du SDEGH

Ont été proclamés délégués

- M^{me} Marie DUBAC – LD Saint Leu – 31560 SAINT LEON
- M Michel GONCALVES – LD Larroque del Cers – 31560 SAINT LEON

b. Délégués auprès de Reseau31

Ont été proclamés délégués

- M^{me} Françoise CASES

- Mr Christian MAZAS

- Mr Michel GONCALVES

c. Délégués auprès de la Chambre des Métiers

Ont été proclamés délégués

- Frédérique BEZEAU, déléguée titulaire

- Laurène LANGUILLE, déléguée suppléante.

d. Délégués auprès de la Chambre de Commerce

Ont été proclamés délégués

- Maxime PELLERIN- délégué titulaire

- Julien BATTISSOU – délégué suppléant.

e. Délégués auprès de la Chambre d'Agriculture

Ont été proclamés délégués

- Christian MAZAS - délégué titulaire

- Julien BATTISSOU – délégué suppléant.

3. ELU EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE NATIONALE

L'élu en charge des questions de défense nationale aura vocation à devenir l'interlocuteur privilégié pour la Défense et sera destinataire d'une information régulière. Il sera en outre susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne et de traiter les questions relatives au recensement militaire.

Madame Marjolaine DOAN a été élu

4. ELU EN CHARGE DE LA SECURITE ROUTIERE

L'élu en charge de la sécurité routière sera l'interlocuteur privilégié de la Préfecture et des acteurs concernés, membre d'un réseau en charge de la sécurité routière au sein des collectivités de la Haute-Garonne, animé par la Préfecture et l'Association des Maires de France.

Monsieur Maxime PELLERIN a été élu.

5. DELEGATIONS DES ADJOINTS AU MAIRE

La délégation se distingue de la suppléance si le maire est absent. Le maire est alors provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par un adjoint dans l'ordre des nominations (art. L2122-17 du CGCT). Le maire n'a donc aucun acte à prendre pour désigner son suppléant.

Les adjoints sont chargés de suivre les dossiers et préparer les décisions.

- Christian Mazas, en tant que 1^{er} adjoint, sera en charge des dossiers relatifs aux finances, à l'environnement et à l'agriculture.

- Marie Dubac, en tant que 2^{ème} adjointe, sera en charge des dossiers relatifs à la communication et aux affaires sociales.

- Michel Gonçalves, en tant que 3^{ème} adjoint, sera en charge des dossiers relatifs à l'urbanisme, l'assainissement et les travaux.

- Frédérique Bezeau, en tant que 4^{ème} adjointe, sera en charge des dossiers relatifs à l'école et aux milieux associatifs.

6. INDEMNITES DE FONCTION

Le conseil municipal doit prendre une délibération qui correspond à des règles particulières fixant expressément le niveau d'indemnités de ses membres, à l'exception de celle du maire (art. L2123-20-1, I, 1^{er} alinéa du CGCT). Cette délibération, obligatoirement transmise au représentant de l'Etat, doit s'accompagner d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées (même article, II, 2^{ème} alinéa). Les nouveaux élus perçoivent leurs indemnités dès lors que la délibération acquiert sa force exécutoire.

a. Indemnités de fonction brutes mensuelles des maires

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide:

De fixer à 51.6 % de l'indice brut 1027 (grille de l'article 2123-24 du CGCT), l'indemnité de fonction mensuelle versée au maire de la commune, pour la durée de son mandat.

b. Indemnités de fonction brutes mensuelles des adjoints

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide: De fixer à 11.88 % de l'indice brut 1027 (grille de l'article 2123-24 du CGCT), l'indemnité de fonction mensuelle versée aux 4 adjoints au maire de la commune, pour la durée de leur mandat.

CONSEIL MUNICIPAL DU 02/07/2020

1. DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Madame le Maire informe l'assemblée que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Il est demandé au conseil municipal, pour la durée du présent mandat, de confier à madame le Maire les délégations suivantes

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales;
- 2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées;
- 3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a/ de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c/ de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires;
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes;
- 7° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières;
- 8° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges;
- 9° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros;
- 10° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts;
- 11° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes;
- 12° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement;
- 13° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme;
- 14° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal;
- 15° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000€ pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000€ pour les communes de 50 000 habitants et plus;
- 16° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux

dans la limite fixée par le conseil municipal;

- 17° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal;
- 18° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code;
- 19° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre;
- 20° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions dans la limite de 1 500 euros;
- 21° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux;
- 22° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation;
- 23° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

Le présent point est adopté.

2. PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS MOBILISÉS PENDANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE DÉCLARÉ EN APPLICATION DE L'ARTICLE 4 DE LA LOI N°2020-290 DU 23 MARS 2020 D'URGENCE POUR FAIRE FACE A L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

Madame le Maire informe les membres présents que les agents qui peuvent bénéficier de la prime exceptionnelle sont:

- les fonctionnaires;
- les agents contractuels de droit public;
- les agents contractuels de droit privé.

Sont considérés comme particulièrement mobilisés les personnels pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé:

- participation directe à la gestion de crise;
- maintien des missions dans des conditions exceptionnelles;
- réalisation de missions en contact direct avec les usagers, rendues plus complexes par la crise sanitaire; etc.;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11,

Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à de sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19, Considérant qu'une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou assimilé,

Considérant que la présente délibération a pour objet mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution au sein de la commune de Saint-Léon,

Considérant que le versement de cette prime n'est pas reconductible, et doit être effectué en 2020,

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une prime exceptionnelle en faveur des agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail, et pour la réalisation de missions en contact direct avec les usagers, rendues plus complexes par la crise sanitaire, soit M^{me} Geneviève Mario et M. Gérard Demay.

Cette prime exceptionnelle sera d'un montant de 800€. Elle sera versée au mois de juillet 2020. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu, et de cotisations et contributions sociales.

Après débat, Mme le Maire propose un vote pour fixer le montant de la prime à 1000 euros :

La proposition de 1000€ n'est pas adoptée.

M^{me} le Maire propose un vote pour fixer le montant de la prime à 800 euros

La proposition de 800€ est adoptée.

3. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES 2020

Madame le Maire propose de suivre l'avis de la Commission Finances qui s'est réunie le jeudi 11 juin 2020 de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2020.

Pour rappel les taux d'imposition de 2019 étaient les suivants :

Taxe foncière (bâti) : 23.29 %

Taxe foncière (non bâti) : 113.22 %

Madame le Maire rappelle que, suite à la réforme sur la taxe d'habitation, le conseil municipal n'a pas à voter de taux de taxe d'habitation pour 2020.

Le présent point est adopté.

4. CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Dès sa constitution, le nouveau conseil municipal procède au renouvellement des membres du conseil d'administration du CCAS pour la durée du mandat de ce conseil (CASF, art. R 123-10).

Le CCAS est dirigé par un conseil d'administration qui dispose d'une compétence générale de gestion (CASF, art. L 123-6). L'élection et la nomination des membres du conseil d'administration ont lieu dans les 2 mois du renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil (art. R 123-10). Leur mandat est renouvelable. Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale (art. L 123-6).

Le conseil municipal fixe par délibération le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, en fonction de l'importance de la commune et des activités exercées par le CCAS. Ce nombre est au maximum de 16.

- 8 membres élus en son sein par le conseil municipal ;
- 8 membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Les membres élus du conseil d'administration du CCAS le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote est secret. S'agissant de la commune de Saint-Léon :

- 7 candidatures d'élus au conseil d'administration du CCAS

M^{me} le Maire propose de procéder à l'élection.

Le dépouillement des votes a donné le résultat ci-après :

- a- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- c- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art 66 du code électoral) : 0
- d- Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 15
- e- Majorité absolue : 15

Liste de candidats	Suffrages en chiffres	Suffrage en lettres
Marie DUBAC – Christian MAZAS – Michel GONCALVES – Maxime PELLERIN – Marjolaine DOAN – Bertrand DUMAS-PIL-HOU – Jean-Claude LANDET	15	Quinze

Ont été proclamés membres élus du Conseil d'administration du CCAS de la commune :

Mmes Mrs : Marie DUBAC – Christian MAZAS – Michel GONCALVES – Maxime PELLERIN – Marjolaine DOAN – Bertrand DUMAS-PIL-HOU – Jean-Claude LANDET

Le présent point est adopté.

5. DÉLIBÉRATION EN VUE DE L'EMBAUCHE D'UN AGENT CONTRACTUEL EN AOÛT 2020

Madame le Maire propose de pourvoir un emploi non permanent d'agent d'entretien suite à un accroissement saisonnier d'activité pour le mois d'août 2020. Le seul candidat est M. Yohan Attaix. Le poste est rémunéré à l'échelon 1 du grade d'adjoint technique, indice brut 350.

Le présent point est adopté.

6. DÉLIBÉRATION EN VUE DE L'EMBAUCHE D'UN AGENT CONTRACTUEL EN JUILLET 2020

Madame le Maire propose de créer un emploi non permanent d'agent d'entretien dû à un accroissement saisonnier d'activité (protocole de désinfection d'ALSH) pour les semaines 30 et 31. Le poste sera rémunéré à l'échelon 1 du grade d'adjoint technique, indice brut 350 au prorata du temps de travail effectué.

Le présent point est adopté.

7. DEMANDE D'EXONÉRATION DE LOYER

M^{me} Houy souhaite être exonérée du loyer des mois d'avril et de mai, compte tenu de la perte de chiffre d'affaire liée à la fermeture de son salon de coiffure pendant le confinement. Elle précise avoir obtenu une aide de l'état de 1500€ pour le mois d'avril uniquement, les mois de mars et mai n'étant pas complètement chômés.

Le présent point est ajourné.

8. INSTALLATION D'UNE ORTHOPHONISTE SUR LA COMMUNE

Mr Landet, en qualité de maire de la commune, a reçu M^{me} Genvo, orthophoniste, souhaitant s'installer sur la commune pour se rapprocher de Nailloux où elle réside et limiter ses déplacements professionnels pour des raisons personnelles. Mr Landet confirme son engagement oral à lui trouver un local approprié, M^{me} Genvo a effectué les démarches auprès des administrations pour le déménagement de son cabinet sans possibilité de se rétracter. Aujourd'hui la commune est liée par cet engagement. Aucune demande dans un local privé n'ayant abouti, Madame le Maire propose de louer à M^{me} Genvo, un des salles actuellement utilisées par le RAM au RDC du foyer, après avoir effectué les travaux d'aménagement nécessaires. Le loyer devra permettre de couvrir le montant des travaux.

Après en avoir débattu et avant d'en décider, le Conseil Municipal demande :

- à ce que soit établi l'engagement de M^{me} Genvo dans ce projet,
- à ce que soient estimés le montant des travaux et leur amortissement,
- à ce que soit fixé un montant de loyer et un nombre d'années d'engagement prenant en compte les montants ci-dessus.

Le présent point est adopté.

CONSEIL MUNICIPAL DU 10/07/2020

1/ ELECTION DES DÉLÉGUÉS EN VUE DE L'ÉLECTION SÉNATORIALE

Conformément à l'arrêté préfectoral fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants des conseils municipaux pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020, Madame le Maire, invite le Conseil Municipal à procéder à cette l'élection.

Elle rappelle qu'en application des articles L289, R.138 et R.141 du code électoral, l'élection des délégués et de leurs suppléants a lieu simultanément au scrutin de liste suivant le système de représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Elle indique également que, conformément aux articles L.284 et L.286 du code électoral, le conseil municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants et constate la présence d'une seule liste.

Résultat de l'élection:

- a- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote: 0
- b- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés): 14
- c- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau: 0
- d- Nombre des suffrages déclarés blancs par le bureau: 3
- e- Nombre de suffrage exprimés (b-c): 11

Liste	Suffrage	Nbre de delegues	Nbre de suppléants
GONÇALVES Michel CASES Françoise MAZAS Christian	Onze	3	3

A l'issue du scrutin, Madame le Maire proclame élu délégués, les candidats des listes ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués, soit: *GONÇALVES Michel - CASES Françoise – MAZAS Christian*

Elle proclame ensuite élus suppléants, les autres candidats des listes pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus, soit: *DOAN Marjolaine - ANDRIEU Christian - BEZEAU Frédérique.*

2/ RÉGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL

M^{me} le Maire indique que ce point est reporté car la légalité de ce régime indemnitaire est en cours de validation.

En effet, la commune doit mettre en place le RIFSEEP – *Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel* – nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique.

Ce dossier - amorcé par la précédente équipe municipale - demandant un examen approfondi, M^{me} le Maire indique qu'il sera fait appel au Centre de Gestion afin de le finaliser au plus vite.

3/ QUESTIONS DIVERSES

Michel GONÇALVES - concernant l'installation de Mme Genvo - Ortophoniste- sur la commune:

Lors du dernier conseil, Mr Landet a annoncé que M^{me} Genvo a bénéficié d'un engagement verbal de sa part pour son installation sur la commune, à savoir un local. Or il s'avère que cette dernière détient un engagement écrit en date du 12 mars 2020. Il fait constater aux membres du conseil que cet engagement va devoir être respecté par la nouvelle municipalité à savoir, trouver ce local, réaliser les travaux respectant les aménagements nécessaires à cette exploitation (salle d'attente, cabinet de consultation, aménagement PMR...)

Jean-Claude LANDET: indique que de nombreuses salles peuvent convenir, notamment une partie de la salle accueillant le RAM ou la salle située au terrain de sport.

Michel GONÇALVES: pour quelle raison les travaux de terrassements sur le terrain à l'arrière de la mairie ont-ils repris pendant le confinement alors que la nouvelle équipe municipale était déjà élue?

Jean-Claude LANDET: ces travaux faisaient l'objet d'un engagement.



CONSEIL MUNICIPAL DU 29/07/2020

1. BUDGET DU CCAS

• Compte de Gestion

Rapporteur - Mr MAZAS, adjoint au Maire

Monsieur Christian MAZAS présente le compte de gestion 2019 dressé par Monsieur SEGUIN, Trésorier et dont les résultats sont identiques au compte administratif 2019 établi par le Maire. Les résultats du compte de gestion 2019 se présentent de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses: 4 629.05€

Recettes: 0

Résultat de la section de fonctionnement: - 4 629.05€

Section d'investissement :

Dépenses: 0

Recettes: 0

Résultat de la section d'investissement: 0

Résultat de clôture de l'exercice 2019: 13 467.95€

Restes à réaliser recettes 2019 repris sur 2020: 0

Restes à réaliser dépenses 2019 repris sur 2020: 0

Résultat global de l'exercice 2019: 13 467.95€

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,

2/ Statuant sur l'exécution du budget du CCAS de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Décide par l'unanimité que le compte de gestion du CCAS, dressé pour l'exercice 2019 par Mr le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

• Compte administratif

Rapporteur - Mr MAZAS, adjoint au Maire

Monsieur Christian MAZAS présente le compte de gestion 2019 dressé par Monsieur SEGUIN, Trésorier et dont les résultats sont identiques au compte administratif 2019 établi par le Maire. Les résultats du compte de gestion 2019 se présentent de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses: 4 629.05€

Recettes: 0

Résultat de la section de fonctionnement: - 4 629.05€

Section d'investissement :

Dépenses: 0

Recettes: 0

Résultat de la section d'investissement: 0

Résultat de clôture de l'exercice 2019: 13 467.95€

Restes à réaliser recettes 2019 repris sur 2020: 0

Restes à réaliser dépenses 2019 repris sur 2020: 0

Résultat global de l'exercice 2019: 13 467.95€

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,

2/ Statuant sur l'exécution du budget du CCAS de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Décide par l'unanimité que le compte de gestion du CCAS, dressé pour l'exercice 2019 par Mr le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

• Budget prévisionnel

Monsieur Christian MAZAS donne lecture au Conseil d'Administration du CCAS de la proposition de budget primitif 2020 du Centre Communal d'Action Sociale, élaboré par la Commission Finances.

Ce budget est présenté équilibré à la somme de: 28 222.00€

Section de fonctionnement: 12 000.00€

Section d'investissement: 16 222.00€

Le Conseil d'Administration du CCAS, entendu Mr MAZAS et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

• D'approuver la proposition du budget primitif 2020 du CCAS, équilibré à la somme totale de 28 222.00€

2. BUDGET ASSAINISSEMENT

• Compte de Gestion

Monsieur Christian MAZAS présente le compte de gestion 2019 dressé par Monsieur SEGUIN, Trésorier et dont les résultats sont identiques au compte administratif 2019 établi par le Maire. Les résultats du compte de gestion 2019 se présentent de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses: 103 836.18€

Recettes: 67 965.35€

Résultat de la section de fonctionnement: - 35 870.83€

Section d'investissement :

Dépenses: 30 874.29€

Recettes: 30 953.00€

Résultat de la section d'investissement: 78.71€

Résultat de clôture de l'exercice 2019: - 24 061.32€

Restes à réaliser recettes 2019 repris sur 2020: 0

Restes à réaliser dépenses 2019 repris sur 2020: 0

Résultat global de l'exercice 2019: - 35 792.12€

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,

2/ Statuant sur l'exécution du budget Assainissement de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Décide par l'unanimité que le compte de gestion du Budget assainissement, dressé pour l'exercice 2019 par Mr le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

• Compte administratif

Monsieur Christian MAZAS présente le compte administratif 2019 du Budget Assainissement dressé par Madame Françoise CASES, Maire, dont les résultats sont identiques au compte de gestion 2019 établi par Monsieur le Trésorier.

Les résultats du compte administratif 2019 se présentent de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses: 103 836.18€

Recettes: 67 965.35€

Résultat de la section de fonctionnement: - 35 870.83€

Report de 2018 en recettes: 6 962.09€

Soit un résultat de la section de fonctionnement: - 28908.74€

Section d'investissement :

Dépenses: 30 874.29€

Recettes: 30 953.00€

Résultat de la section d'investissement: 78.71€

Report de 2018: 4 768.71€

Soit un résultat de la section d'investissement: 4 847.42€

Résultat de clôture de l'exercice 2019: - 24 061.32€

Reste à réaliser recettes 2019 repris en 2020: 0

Restes à réaliser dépenses 2019 repris en 2020: 0

Résultat global de l'exercice 2019: - 24 061.32€

Madame le Maire ne devant pas prendre part au vote, quitte la salle.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote et arrête à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

• Budget prévisionnel

Monsieur Christian MAZAS donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de budget primitif Assainissement 2020, élaboré par la Commission Finances.

Ce budget est présenté équilibré à la somme de: 222 319.52 €

Section de fonctionnement: 181 000.00 €

Section d'investissement: 41 319.92 €

Le Conseil Municipal, entendu Mr MAZAS et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité: D'approuver la proposition du budget primitif Assainissement 2020, équilibré à la somme totale de 222 319.22 €

3. BUDGET COMMUNAL

• Compte de Gestion

Monsieur Christian MAZAS présente le compte de gestion 2019 dressé par Monsieur SEGUIN, Trésorier et dont les résultats sont identiques au compte administratif 2019 établi par le Maire.

Les résultats du compte de gestion 2019 se présentent de la manière suivante:

Section de fonctionnement:

Dépenses: 864 080.01 €

Recettes: 1 059 799.46 €

Résultat de la section de fonctionnement: 195 719.45 €

Section d'investissement:

Dépenses: 164 236.12 €

Recettes: 211 834.47 €

Résultat de la section d'investissement: - 47 598.35 €

Résultat de clôture de l'exercice 2019: 353 125.77 €

Restes à réaliser recettes 2019 repris sur 2020: 0

Restes à réaliser dépenses 2019 repris sur 2020: 0

Résultat global de l'exercice 2019: 148 121.10 €

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019,

2/ Statuant sur l'exécution du budget Communal de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Décide par l'unanimité que le compte de gestion du Budget Communal, dressé pour l'exercice 2019 par Mr le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

• Compte administratif

Monsieur Christian MAZAS présente le compte administratif 2019 du Budget Communal dressé par Madame Françoise CASES, Maire, dont les résultats sont identiques au compte de gestion 2019 établi par Monsieur le Trésorier.

Les résultats du compte administratif 2019 se présentent de la manière suivante:

Section de fonctionnement:

Dépenses: 864.080.01 €

Recettes: 1 059 799.46 €

Résultat de la section de fonctionnement: 195 719.45 €

Report de 2018 en recettes: 309 259.09 €

Soit un résultat de la section de fonctionnement: 452 851.33 €

Section d'investissement:

Dépenses: 211 834.00 €

Recettes: 164 236.12 €

Résultat de la section d'investissement: - 47 598.35 €

Report de 2018: - 52 127.21 €

Soit un résultat de la section d'investissement: - 99 725.56 €

Résultat de clôture de l'exercice 2019: 353 125.77 €

Reste à réaliser recettes 2019 repris en 2020: 0

Restes à réaliser dépenses 2019 repris en 2020: 0

Résultat global de l'exercice 2019: 353 125.77 €

Madame le Maire ne devant pas prendre part au vote, quitte la salle.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote et arrête à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

• Budget prévisionnel

Monsieur Christian MAZAS donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de budget primitif Communal 2020, élaboré par la Commission Finances.

Ce budget est présenté équilibré à la somme de: 1 839 194.33 €

Section de fonctionnement: 1 391 596.77 €

Section d'investissement: 447 594.56 €

Le Conseil Municipal, entendu Mr MAZAS et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité: D'approuver la proposition du budget primitif Communal 2020, équilibré à la somme totale de 1 839 194.33 €

4. RENOUVELLEMENT DU CENTRE COMMUNAL DES IMPÔTS DIRECTS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 1650-1 du Code Général des impôts, une commission communale des Impôts Directs doit être instituée sur chaque commune. Elle est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants, désignés par le Directeur Général des Finances Publiques, sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

A cet effet, le Conseil Municipal doit donc proposer à l'administration fiscale, une liste de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal, ouï dire Madame le Maire et après en avoir délibéré décide à l'unanimité de proposer la liste suivante:

Commissaires titulaires:

Françoise CASES née le 10/10/1968, 16 route de Nailloux – 3160 ST LEON

Christian MAZAS né le 02/06/1971, 34 bis route de Nailloux – 31560 ST LEON

Marie DUBAC née le 02/04/1983, LD SAINT LEU – 31560 ST LEON

Bertrand DUMAS-PILHOU né le 16/09/1973, 41 rue de la République -31560 ST LEON

Frédérique BEZEAU née le 02/10/1980, 7 Route de St Léon – 31560 ST LEON

Michel GONCALVES né le 08/11/1955, Larroque del Sers – 31560 ST LEON

Marjolaine DOAN née le 30/05/1987, 3 bis route de St Léon - 31650 ST LEON

Christian ANDRIEU né le 21/08/1968, 5 rue des Pyrénées – 31560 ST LEON

Laurène LANGUILLE née le 22/03/1983, 2 rue du Pastel – 31560 ST LEON

Maxime PELLERIN né le 03/03/1980, 10 rue de la République – 31560 ST LEON

Elodie MERCADAL née le 27/10/1987, 4 rue du Pastel – 31450 ST LEON

Julien BATISSOU né le 01/11/1985, 4 rue du Fort – 31560 ST LEON

Commissaires suppléants:

Jean-Claude LANDET né le 16/07/1949, Le Rigaillet – 31560 ST LEON

Nelly MARRASSE née le 05/06/1978, 5 rue des Fougères – 31560 ST LEON

Aurore HONVAULT née le 09/07/1987, 2 route de Nailloux – 31560 ST LEON

Michèle AUDHOUY née le 05/05/1967, 12 rue des Pyrénées – 31560 ST LEON

Marion BERGEAUD née le 21/08/1989, LD Parisou – 31560 ST LEON

Jacques CALGARO né le 24/04/1955, LD Bordeneuve – 31560 ST LEON

Henri ANDRAU né le 17/10/1968, 1 chemin de Lasserre – 31560 ST LEON
Patrick FLOUCAT né le 29/08/1958, Ld Castelbert – 31560 ST LEON
Gérard BORTOLOTTI né le 22/02/1960, LD Gibraltar – 31560 ST LEON
François GALINOÛ né le 28/03/1957, Chemin du Villa – 31560 ST LEON
Marie-Josée GIGHLIA née le 28/01/1977, 1 Route de Nailloux – 31560 ST LEON
François DUBAC né le 14/08/1951, 31 Route de Nailloux – 31560 ST LEON

5. VACANCE DE POSTE

L'appel à candidature pour remplacement temporaire du poste de secrétaire de mairie étant infructueux, Madame le Maire propose de rechercher un poste d'Attaché Territorial en catégorie A (équivalent à l'existant) et de publier la vacance de poste auprès du Centre de Gestion pour qu'il en soit fait publicité pendant les 8 semaines légales.

Ce point ne nécessite pas de délibération.

6. RENOUELEMENT DE CONTRATS D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL

Le renouvellement des contrats d'assurance statutaire proposés par Gras Savoye et AXA France Vie via le Centre de Gestion pour les personnels affiliés IRCANTEC et CNRACL arrivent à échéance en fin d'année 2020. Les taux appliqués vont évoluer à compter du 01/01/2021.

Madame le Maire indique qu'il est possible :

- soit de les résilier avant le 31/08/2020,
- soit de les renouveler en modifiant les conditions de couverture avant le 15/12/2020,
- soit les reconduire dans les mêmes conditions de couverture avec les taux révisés, et demande au conseil de se prononcer sur une de ces trois options.

Le conseil municipal décide de :

- reconduire le contrat de couverture afférente aux agents affiliés à l'IRCANTEC dans les mêmes conditions avec le taux révisé,
- reconduire le contrat de couverture afférente aux agents affiliés à la CNRACL dans les mêmes conditions.

7. CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE RETRAITE CNRACL

Le CDG31 propose de renouveler la convention d'adhésion au service Retraite CNRACL. Au travers de cette convention, le service Retraite du Centre de Gestion peut :

- Soit contrôler les dossiers CNRACL
- Soit réaliser les dossiers CNRACL.

En fonction de l'adhésion choisie. La charge financière est par dossier traité.

Le conseil municipal adopte ce point.

8. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU PROFIT DE FIBRE 31

Les travaux de déploiement du réseau de fibre optique sur la commune sont prévus à compter du 15/06/20 pour 180 jours. Dans ce cadre, une armoire de rue doit être installée sur le domaine public à proximité du conteneur de récupération du verre installé en haut de la rue des Pyrénées (parcelle n° B 1244, pour une surface de 2m²). Une convention d'occupation du domaine public doit être signée entre PROEF, mandaté par Haute-Garonne Numérique et Fibre 31, et la commune.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accorder à FIBRE 31 le droit d'implantation et d'occupation du domaine public sur la parcelle désignée,
- De mandater Madame le Maire pour la signature de la convention afférente.

9. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION MA COMMUNE MA SANTÉ

Le CCAS réunit le 23 juin 2020, propose de renouveler la

convention signée avec ACTIOM permettant aux habitants de la commune de souscrire une mutuelle aux tarifs négociés.

Le présent point est ajourné.

10. RENOUELEMENT DES MEMBRES REPRÉSENTANT LE COMMUNES AU SEIN DU CA DU SDIS

Les élections au Conseil d'Administration du SDIS sont fixées au 11 septembre 2020 et les candidatures sont attendues avant le 31 juillet 2020. Seuls les maires ou adjoints au maire peuvent être candidats. Mme le Maire fait appel à candidature.

Titulaire: Michel GONÇALVES

Suppléant: Frédérique BEZEAU

11. EXONÉRATION DU LOYER DU SALON DE COIFFURE

M^{me} Houy a demandé à être exonérée des loyers des 2 mois correspondants à la période de fermeture liée au COVID-19. La Commission chargée d'instruire cette demande étant toujours dans l'attente des éléments qui permettront de statuer sur cette demande.

Le présent point est ajourné.

12. QUESTIONS DIVERSES

a/ La commune doit former la Commission de Contrôle des Listes Electorales et la transmettre à la Préfecture avant le 14 août 2020.

Après un tour de table, sont désignés à la Commission de Contrôle des Listes Electorales :

Titulaires: Bertrand DUMAS-PILHOU, Marjolaine DOAN, Christian ANDRIEU, Nelly MARRASSÉ, Aurore HONVAULT
Suppléants: Laurène LANGUILLE, Maxime PELLERIN, Elodie MERCADAL, Julien BATAISSOU, Jean-Claude LANDET

b/ Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit désigner un référent « Ambroisie ».

En effet, dans leur instruction interministérielle du 20 août 2018, les ministères de l'intérieur, de la transition écologique et solidaire, des armées, des solidarités et de la santé et de l'agriculture et de l'alimentation **invitent les collectivités à désigner un ou plusieurs référents territoriaux ambroisie** dont le rôle est, en particulier, de repérer la présence des ambrosies, de participer à leur surveillance et d'informer les personnes concernées des mesures de lutte pouvant être appliquées sur leurs terrains (article R. 1338-8 du Code de la Santé Publique). Plus concrètement, les référents ambroisie seront chargés de valider des signalements effectués par les citoyens, pour ensuite organiser leur destruction, puis de renseigner ce suivi sur l'outil signalement-ambroisie.fr. Le référent ambroisie est ainsi un acteur clé de la santé et de l'environnement de ses concitoyens.

Mr Julien BATAISSOU est désigné référent « AMBROISIE ».

> M^{me} MARRASSÉ : n'a pas reçu le compte rendu de la réunion informelle de la Commission Association

> M^{me} BEZEAU : le CR est en cours de rédaction et lui sera transmis ainsi qu'à tous les participants présents à cette réunion.

> M^{me} HONVAULT : comment s'est passé le dépôt de gerbe du 14 juillet ?

> M^{me} Le Maire : a prononcé un discours en présence de 7 membres du Conseil Municipal et du porte-drapeaux. L'information sur la tenue de la commémoration était affichée en mairie.

> Mr BATAISSOU : un riverain lui a demandé s'il pouvait entreposer des gravats dans la rue ou si la mairie pouvait prêter un endroit de stockage ?

> M^{me} Le Maire : cette demande doit être directement formulée en mairie afin d'en étudier la faisabilité.

> M^{me} HONVAULT : souhaite connaître la date de la tenue du prochain conseil municipal

> M^{me} Le Maire : le prochain conseil municipal aura probablement lieu à la rentrée de septembre.

CONSEIL MUNICIPAL DU 10/09/2020

1. RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA CLECT

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'en application des dispositions du IV de l'article 1609 nouvelles C du CGI, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être créée entre la communauté de communes et ses communes membres afin d'évaluer les transferts de charges.

Cette dernière a été créée par délibération 2020.132 du conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 qui en a déterminé la composition à la majorité des deux tiers de ses membres, comme suit:

- La composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées ainsi créée sera fixée à 58 membres titulaires et 58 membres suppléants soit 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant par communes membres.

Le conseil municipal de chaque communes membres procédera à l'élection en son sein, au scrutin uninominal majoritaire à un tour, d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de la CLECT conformément à la répartition fixée ci-avant.

Madame le Maire rappelle l'article 10 de la loi 2020-760 du 22 juin 2020:

«Par dérogation aux articles L. 2122-7, L.5211-1 et L. 5711-1 du code général des collectivités territoriales et à l'article L. 163-5 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, jusqu'au 25 septembre 2020:

- 1/ Le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes mentionnés à l'article L.5711-1 du code général des collectivités territoriales;
- 2/ l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes mentionnés au même article L.5711-1.»

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour le vote à main levée.

Madame le Maire demande au conseil municipal qui se porte candidat pour le poste de délégué titulaire et délégué suppléant. Candidat délégué titulaire: Madame Aurore HONVAULT
Candidat délégué suppléant: Madame Nelly MARRASSÉ
Les deux candidates sont élues par le conseil municipal.

2. VACANCE DE POSTE

Lors du conseil du 29 juillet, l'assemblée a décidé de publier la vacance de poste d'Attaché auprès du Centre de Gestion. Le CDG a proposé à la commune de prendre en charge la recherche de candidats.

Pour ce faire, le conseil municipal doit autoriser Madame le Maire à signer une convention en ce sens et engager la dépense associée de 764€ pour le pack 1 dont le détail est le suivant:

- Analyse de l'adéquation entre le profil et les candidatures,
- Jury de recrutement,
- Mise en situation des candidats,
- Réponse aux candidats à chaque étape de la sélection,
- Calcul des incidences de recrutement en termes de coût sur la masse salariale.

Les présent point est adopté.

3. DÉMATÉRIALISATION DES ACTES VERS LA PRÉFECTURE

Afin de pouvoir dématérialiser les actes (délibérations entre autres), il est nécessaire d'adapter les outils informatiques existants en rajoutant un abonnement à COLORIS et disposer d'une clé sécurisée de type RGS2. Les coûts proposés par la Sté COSO-LUCE sont:

- Clé RGS2: certificats (valable 3 ans), préparation et remise des certificats: 600€ HT
- Pack IConnect TDT (pour transmission des flux): 97.34€ HT
- Paramétrage IConnect TDT: 345€ HT

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'utilité de cette dématérialisation au vu des coûts annoncés.

Les présent point est adopté.

4. RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

La loi «Energie et Climat» du 8/11/2019 a modifié les catégories de consommateurs résidentiels et professionnels éligibles aux tarifs réglementés de Vente d'électricité (TRV) de type C5 dits «Tarifs Bleus». Ces comptages qui concernent majoritairement les bâtiments et l'éclairage public portent sur des puissances inférieures ou égales à 36 KVA.

Ainsi, à partir du 1er janvier 2021, seules les collectivités employant moins de 10 personnes et dont la dotation globale de fonctionnement et les recettes des taxes et impôts locaux n'excédant pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles au Tarifs Réglementés de Vente, c'est-à-dire à des Tarifs dont le prix est fixé par l'état. En revanche les collectivités ne répondant pas à ces critères devront choisir leur fournisseur avant le 1er janvier 2021 ou bien se rattacher à un groupement d'achat d'électricité existant.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'une analyse des propositions de chaque fournisseur sera faite dès réception, mais à ce jour, un seul fournisseur a effectivement fait une proposition.

Après débat le présent point est ajourné.

5. TARIF DE RESTAURATION SCOLAIRE

A compter du 1^{er} septembre 2020, les tarifs des repas fournis par Occitanie Restauration augmentent de 1.82 %, soit:

- 2.79€ HT pour les maternelles,
- 2.90€ HT pour les primaires,
- 3.21€ HT pour les adultes.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de décider si l'augmentation doit être répercutée sur les familles ou prise en charge par la commune.

Après débat, il est proposé de ne pas répercuter cette augmentation sur les familles.

Ce point ne nécessite pas de délibération. Mais après débat, il est décidé de ne pas répercuter l'augmentation sur les familles.

6. DÉLÉGATION AU MAIRE

Le 2 juillet 2020, le Conseil Municipal a confié à Madame le Maire un certain nombre de délégations.

Elle demande aux membres du Conseil de se prononcer sur le montant lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, le règlement des marchés de travaux (y compris les travaux d'urgence) de fourniture et de services ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont prévus au budget.

Ce montant est fixé à 15 000.€ HT.

Les présent point est adopté.

7. QUESTIONS DIVERSES

a/ Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le territoire de la Haute-Garonne par Haute Garonne Numérique, PROEF est chargé par Fibre 31 de concevoir et construire le réseau Très Haut Débit en fibre optique pour le groupe scolaire, Madame le Maire signera la convention afférente.

b/ Madame le Maire fait part des sessions de formation organisées par la communauté de communes « Terres du Lauragais » en matière d'urbanisme. Elle indique également qu'un catalogue de formations, édité par l'ATD, dédiées aux élus est à la disposition des membres du Conseil.

c/ Madame MARRASSÉ s'enquiert du :

- Nombre des élèves ?
- Coût du Container, achat ou location ?

Madame le Maire indique que 167 élèves sont actuellement accueillis au sein du groupe scolaire. Le container a été acheté par la commune pour un coût de 3189,60€ TTC.

- ENT du groupe Scolaire, point évoqué en juin ?

Mr DUMAS-PILHOU indique que le coût serait de environ 2€/enfant/an d'après les entreprises contactées mais toujours en recherche d'une solution la mieux adaptée qui permettrait un déploiement rapide.

d/ Madame HONVAULT :

Quid de la sécurité du container ?

Madame le Maire indique que le container ne présente pas de danger particulier, l'accès en est réservé uniquement aux adultes qui en détiennent la clé.

A qui s'adresser pour les composteurs ?

Madame le Maire indique que les démarches sont à faire auprès de « Terres du Lauragais ».

e/ Madame MARRASSÉ signale une information erronée sur un commentaire fait par la commission Communication sur la page Facebook de la commune, concernant la fréquence de diffusion des comptes-rendus des conseils municipaux à la population.



CONSEIL MUNICIPAL DU 15/10/2020

1. VACANCE DU POSTE D'ATTACHÉ

Vingt candidatures ont été reçues dans le cadre de la publication du poste d'Attaché Territorial. Le Centre de Gestion en a retenu quatre. Parmi ces quatre candidats, une seule personne a souhaité continuer la sélection; les autres avaient des exigences salariales incompatibles avec le poste proposé.

Deux candidats supplémentaires ont été ajoutés par le Centre de Gestion.

Ces trois derniers candidats ont participé à un jury de sélection le jeudi 1er octobre. Madame le Maire annonce que Mme Camille Donzé est retenue sur ce poste. Dans l'attente de l'obtention du concours d'attaché, qu'elle doit passer en novembre 2020, elle sera dans un premier temps, embauchée par le Centre de Gestion.

Le présent point ne nécessite pas de délibération

2. POINTS SUR LES TRAVAUX

Lors de la séance du 10 septembre 2020, il a été convenu que la commission Travaux fasse un point à l'assemblée sur les travaux prévus et commandés.

La Commission Travaux s'est tenue le 24/09/2020 à 19h00; M. Gonçalves fait le compte-rendu de cette commission (CR en PJ). Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le choix de l'entreprise chargée d'effectuer la réfection du toit de l'école de musique, de l'autoriser à engager la dépense afférente, prévue au budget 2020 et à demander une subvention au Conseil Départemental pour ce projet.

Le présent point est accepté.

3. INSTALLATION D'UNE ORTHOPHONISTE SUR LA COMMUNE

Madame le Maire rappelle que le montant des travaux d'installation de l'orthophoniste sur la Commune a été présenté au Conseil lors du point précédent de l'ordre du jour. Le conseil municipal doit se prononcer sur le montant du futur loyer du cabinet d'orthophoniste.

Compte-tenu des subventions possibles et de la part d'investissement, Madame le Maire propose un loyer de 250€ charges comprises, et ayant reçu délégation elle demande au conseil de l'autoriser à signer le bail correspondant.

Le présent point est accepté.

4. DÉCISION MODIFICATIVE

Suite à une erreur de déclaration de cotisations pour le mois de juin 2020, l'URSSAF demande à la commune de verser des pénalités de retard s'élevant à 1173.04€. La Trésorerie nous indiquant une insuffisance de crédit sur la rubrique comptable correspondante, Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver la décision modificative suivante :

Fonctionnement	
Dépenses	
Article	Montant
6574	-1000€
Article	Montant
6718	1000€
Total Dépenses	0€

Le dossier d'appel de ces pénalités est actuellement en cours de traitement, mais le règlement est un préalable.

Le présent point est adopté.

5. RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

La Loi «Energie et Climat» du 8 novembre 2019 a modifié les catégories de consommateurs résidentiels et professionnels éligibles aux Tarifs Réglementés de Vente d'électricité (TRV) de

type C5 dits « Tarifs Bleus ». Ces comptages qui concernent majoritairement les bâtiments et l'éclairage public portent sur des puissances inférieures ou égales à 36 KVA.

Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2021, seules les Collectivités employant moins de 10 personnes et dont la dotation globale de fonctionnement et les recettes des taxes et impôts locaux n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux Tarifs Réglementés de Vente, c'est-à-dire à des Tarifs dont les prix sont fixés par l'Etat. En revanche, les Collectivités ne répondant pas à ces critères devront choisir leur fournisseur avant le 1er janvier 2021 ou bien se rattacher à un groupement d'achat d'électricité existant.

Compte-tenu des consommations enregistrées les années précédentes, une analyse des tarifs proposés par les fournisseurs du marché a été faite sur le site www.energie-info.fr; les fournisseurs EDF, Total Direct Énergie et Antargaz apparaissent comme les moins chers sur le marché. Seul EDF a fait une offre pour les EP et les bâtiments communaux ayant une puissance installée inférieure à 36kVA.

Madame le Maire demande au Conseil d'accepter la proposition du fournisseur EDF et de l'autoriser à signer le contrat proposé par ce fournisseur.

Le présent point est adopté.

6. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la répartition des subventions aux associations selon le tableau préparatoire ci-après, sachant les associations doivent au préalable en faire la demande accompagnée des pièces justificatives.

Associations	Subvention versée en 2019	Proposition 2020
ACCA	200,00 €	200,00 €
Amicale des Pompiers d'Auterive	50,00 €	100,00 €
Arbres et paysages d'Autan	200,00 €	100,00 €
Association musicale	200,00 €	200,00 €
Atomic circus	200,00 €	200,00 €
Comite des fêtes de Caussidieres	4 500,00 €	0 €
Comite des fêtes de St Léon	8 500,00 €	0 €
Coopérative scolaire	2 000,00 €	1500,00 €
Détente et bien être	200,00 €	200,00 €
FNACA	200,00 €	200,00 €
Hell on wheels	0 €	200,00 €
Le 31 a cheval	0 €	200,00 €
Le joyeux cochonnet	0 €	200,00 €
Les joyeuses pétrolettes	200,00 €	200,00 €
Les p'tites mains festives/AFE	360,00 €	200,00 €
Les saint léon de france	€	200,00 €
Lézard martiaux	200,00 €	200,00 €
Passion trail lauragais	200,00 €	200,00 €
Prévention routière	100,00 €	100,00 €
Pris en flag à St Léon	200,00 €	200,00 €
Restaurant du cœur	100,00 €	200,00 €
Temps libre	200,00 €	200,00 €
Yoga together		200,00 €
Divers et imprévus		14 800,00 €
TOTAL	17 810,00 €	20 000,00 €

Le présent point est adopté.

7. DIF DES ÉLUS

Afin de pouvoir exercer au mieux les compétences qui leur sont dévolues, les élus locaux ont le droit de bénéficier d'une formation individuelle adaptée à leurs fonctions selon les modalités définies par l'organe délibérant de la collectivité.

En effet, dans les 3 mois suivant son renouvellement, le conseil

municipal doit délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre. Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

S'ils ont la qualité de salarié, les élus municipaux peuvent solliciter un congé de formation pour bénéficier de leurs actions de formation. Ce congé est de 18 jours, par élu, pour toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats détenus.

Les thèmes privilégiés, notamment en début de mandat, pourraient être entre autres des formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions.

Afin de permettre aux élus d'exercer leur droit à la formation,

seront pris en charge les frais d'enseignement (si l'organisme est agréé par le ministère de l'intérieur), de transport et de séjour dans les conditions prévues par la réglementation (décret 2006-781 du 3 juillet 2006). Chaque année, une présentation du tableau récapitulatif des formations suivies sera faite et annexée au compte administratif.

En conséquence, il vous est proposé :

- 1) De décider de privilégier, en début de mandat, des formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions.
- 2) D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le présent point est adopté.



CONSEIL MUNICIPAL DU 21/12/2020

1. FINANCES

• Remises de dettes à titre gracieux :

Point n° 1 : Remise de dette à titre gracieux – Points de NBI :

Suite à un contrôle de la Trésorerie, il s'avère que M^{me} Mario et M. Demay perçoivent à tort une rémunération liées à une attribution erronée de points de Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI). En effet, des points de NBI peuvent être attribués aux agents territoriaux en respectant un nombre maximal par fonction; le nombre de points attribués est fixé par arrêté du Maire. Ce trop-perçu est lié au cumul des points de NBI attribués à chacun par deux arrêts successifs, et relève donc d'une erreur de la collectivité. Le versement du trop-perçu ne peut être réclamé que sur les deux dernières années suivants l'erreur d'attribution, soit novembre 2018.

Agent concerné	Date du dernier arrêté d'attribution	Nombre de points de NBI payés	Nombre de points de NBI à payer	Trop-perçu sur 24 mois
M ^{me} Mario	1 ^{er} août 2011	30	20	1020.84€
M. Demay	1 ^{er} mars 2011	25	15	930.03€

M^{me} Mario et M. Demay demandent la remise gracieuse de ces sommes.

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer sur cette demande.

Le présent point est adopté.

Point n°2 : Remise de dette à titre gracieux – Salaire versé à tort Monsieur Didier BORDES.

Le mandatement des paies du mois d'avril a été réalisé le 7, ce mandatement couvrait l'ensemble des agents, Monsieur Bordes compris, pour la totalité du mois.

Or, Monsieur Bordes est décédé en fin de journée du 7 avril. A cet effet, la trésorerie demande à la collectivité d'établir une feuille de paie corrective sur le mois de mai 2020 pour le trop-perçu de 2406.50€ pour la période du 8 au 30 avril 2020.

Cette somme a été mise en recouvrement par la Trésorerie et compte-tenu des délais de traitement, elle a été réclamée à son épouse M^{me} COURANJOU-BORDES, seulement début décembre.

Madame le Maire, compte tenu des circonstances, demande au Conseil de se prononcer sur la remise de cette dette qui donnera lieu à une délibération motivée.

Le présent point est adopté.

• Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'ensemble des travaux de l'École de musique :

Lors de la réunion du conseil du 15 Octobre 2020, ce dernier a délibéré pour demander une subvention au Conseil Départemental pour la toiture de l'école de musique.

Compte-tenu des travaux supplémentaires présentés lors de la précédente séance, **Madame le Maire propose au Conseil de faire une demande de subvention au Conseil Départemental pour la totalité des travaux engagés soit sur un montant HT de 37 627, 45€.**

Le montant de ces travaux se caractérise comme suit (voir tableau ci-dessous).

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le nouveau montant des travaux, pour qu'elle puisse par la suite demander une subvention au conseil départemental sur ce montant là.

Le présent point est adopté.

• Travaux de déplacement du coffret d'éclairage du terrain de pétanque – Reste à charge communal : Point n°3.

Le coffret d'éclairage du terrain de pétanque n'étant pas protégé contre les risques d'électrocution, il a été mis hors service par un électricien. Un devis de déplacement et de mise en conformité du coffret a été demandé au SDEHG.

Ce dernier a estimé le montant des travaux à 8 800€ HT (P12). Le SDEHG s'engage à prendre à sa charge 50% du montant global. Le reste à charge pour la commune s'élève donc à 4 868€ HT, se calculant ainsi :

- 4 400€ : 50% des travaux HT.
- 440€ : pour la maîtrise d'œuvre soit 5% du montant global HT.
- 28€ : pour la part de TVA non récupérable soit 0.3152% du montant global HT.

Le SEDHG propose de couvrir la somme :

- Soit par la voie d'un emprunt, qui permettrait de prendre rendre sur le prochain prêt du SDEHG, en fonction du taux obtenu, pour une annuité de 472€ sur 12 ans.
- Soit que la commune le finance sur ses fonds propres.

Quel que soit le mode de financement, cette dépense sera imputée sur le compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal.

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer :

- Sur la proposition de devis du SDEHG,
- Sur le moyen de financement de la somme de 4868€.

Le présent point est ajourné car le conseil est en désaccord avec le fait que le terrain ne soit accessible en nocturne qu'aux adhérents de l'association de pétanque sur la commune.

Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'ensemble des travaux de l'École de musique										
Nombre de lots	Dénomination du lot	Titulaire	Avenant	Date signature devis	Montant premier devis (€)		Montant avenant (€)		Montant HT	Montant TTC
					HT	TTC	HT	TTC		
Lot N°1	Toiture	Les couvreurs occitans	OUI	28/09/2020	27 016,70€	29 718,37€	2 275,75€	2 730,90€	29 292,45€	32 449,27€
Lot N°2	Menuiserie	Muratet	X	Devis n°1 06/10/2020	Annulé et remplacé par devis n°2					
				Devis n°2 11/12/2020	3 340,00€	4 008,00€	/	/	3 340,00€	4 008,00€
Lot N°3	Motorisation garage	Muratet	X	06/10/2020	4 995,00€	5 994,00€	/	/	4 995,00€	5 994,00€
								TOTAL	37647,45€	42451,27€

• **Décisions modificatives :**

Point n°4: Budget assainissement - Exercice 2020 :

La décision modificative du budget assainissement de la commune de Saint Léon comporte trois opérations :

- Les deux premières concernant **l'amortissement des subventions** obtenues pour la création des réseaux et des stations de Magalou et En Conté pour un montant de 34 032,95€ annuel pendant 15 ans, depuis 2004.

Amortissement subvention reseau et step magalou/ en conte				
		Chapitre	Article	Montant
N°1	Dépenses d'investissement	Chapitre d'ordre 041	1391 - Subvention d'équipement	34 032,95€
	Recettes d'investissement	Chapitre d'ordre 041	021 - Virement de la section fonctionnement	34 032,95€

Amortissement subvention reseau et step magalou/ en conte				
		Chapitre	Article	Montant
N°2	Dépenses d'investissement	Chapitre d'ordre 042	023 - Virement à la section investissement	34 032,95€
	Recettes d'investissement	Chapitre d'ordre 042	777 - Quote-part de subventions d'inv. Transfert au compte de résultat	34 032,95€

• **La troisième concerne des virements de crédits :**

Virement de crédits			Article	Montant
N°3	Dépenses de fonctionnement	Opérations Réelles	61523 - Réseaux	3 000,00€
	Recettes de fonctionnement		706129 - Revers. Ag. Eau redevance modernisation réseaux collectifs	3 000,00€

Ces trois opérations feront l'objet d'une délibération.
Le présent point est adopté.

Point n°5: Budget Communal - Exercice 2020 :

La décision modificative dans le budget communal consiste à amortir une subvention pour l'acquisition en 2017 des ralentisseurs du village pour un montant de 2 716€ (rattrapage cumulé de 3 ans), pendant 15 ans.

Cette décision modificative fera l'objet d'une délibération.

Le présent point est adopté.

• **Indemnités de conseil du trésorier municipal**

Point n° 6 :

Le dispositif de conseil du comptable public a été supprimé en 2020. Or, il est toutefois possible de mandater une indemnité d'aide à la confection du budget de 45,73€ brut (à déduire 4,13€ de CSG et 0.22€ de RDS).

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le paiement de cette indemnité pour 2020.

Le présent point est adopté.

• **Demande de subvention**

Point n° 7 :

L'Association Française des Sclérosés en Plaque a adressé à la commune une demande de subvention le 1er décembre 2020.

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer sur cette demande de subvention et de définir un montant si cette subvention devait être accordée.

Le présent point est adopté.

• **Adhésion « Rallumons l'étoile » :**

Point n° 8 :

Lors de la campagne électorale des élections municipales de mars 2020, l'équipe de Vivons Saint-Léon avait fait le choix de soutenir la démarche de l'association « Rallumons l'étoile » dont l'objectif est de proposer une solution de désengorgement de l'agglomération toulousaine en militant pour la création d'un RER toulousain sur les lignes ferroviaires existantes.

Dans la continuité de cette première démarche, l'association nous propose une adhésion de 240€. Le rapport d'activité a été remis avec la convocation au Conseil.

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette proposition d'adhésion.

Le présent point est refusé par le conseil au vu du montant de l'adhésion.

2. ELABORATION D'UN NOUVEAU PLU :

Point n°9 :

Lors de la réunion du conseil municipal en date du 15 Octobre 2020, ce dernier a délibéré pour retirer l'arrêt du projet du PLU du 18 septembre 2019, il convient de reprendre le dossier d'élaboration du PLU.

Considérant que contrat avec le cabinet d'urbanisme Paysages est clos du fait que toutes les prestations ont été réalisées et réglées. Il convient de conclure un autre un marché incluant les nouvelles étapes d'élaboration de ce nouveau PLU. Il est impor-

Budget Communal - Exercice 2020					
		Chapitre	Article	Montant	
DM	Dépenses de fonctionnement	Opération réelle	60 623 - Alimentation	- 2 716,00€	
		Chapitre d'ordre 042	6811 - Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	2 716,00€	
	Total Fonctionnement			0,00€	
	Total Dépenses			0,00€	
	Recettes d'investissement	Chapitre d'ordre 041	2804133 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	2 716,00€	
		Opération réelle	10222 - FCTVA	- 2 716,00€	
	Total Fonctionnement			0,00€	
	Total Dépenses			0,00€	
	TOTAL GENERAL DES DÉPENSES				0,00€
	TOTAL GENERAL DES RECETTES				0,00€

tant de souligner que le diagnostic doit être repris à la marge car il n'y a eu aucune évolution notable depuis son élaboration. De fait, une consultation a été faite avec le cabinet d'urbanisme Paysages en charge du précédent projet pour la passation d'un marché public d'études en vue de reprendre et poursuivre les études d'élaboration du PLU et d'assister la commune pour la concertation avec le public.

Cette procédure est sans publicité ni mise en concurrence préétablies, en application des dispositions des articles L. 2122-1 et R. 2122-8 du code de la commande publique.

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur la proposition financière faite par le cabinet Paysages (PJ4).

Le présent point est adopté.

3. MODIFICATION DES STATUTS DE TERRES DU LAURAGAIS

Point n°10

Par la délibération du 27 octobre 2020, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais a approuvé les statuts de la Communauté de Communes (PJ5). Conformément à l'article 5211-14 du CGCT, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les modifications proposées. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la mise en conformité des statuts et sur la révision des contours de la compétence culture de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais.

Le présent point est adopté.

QUESTIONS DIVERSES

Introduction de la norme 5G sur l'antenne Free du Rigaillet à compter de décembre 2020

Une mesure des champs électromagnétiques a été demandée par un habitant du Rigaillet, et transférée à l'Agence nationale des fréquences le 24 novembre 2020.

Divers arrêtés municipaux

- Arrêté d'interdiction de circulation sur la Place de la République les jours de marché sur les deux voies de circulation.
- Arrêté interdisant l'accès aux chapelles de l'église Saint-Jacques pour le public.

Le conseil municipal fera l'objet de 10 délibérations.



Òu Tilhòl !

Òu Coeton !

Ont ès passat ?

Ont ? les cafès partejats a la taula bèla

Ont ? les diluns de matin ont parlavas abans 9 oras e mièja...la pausa...e aquí una partida de rire en t'escontant contar ta partida de caça de la velha.

Les vesèm encara aquelis cèrvis, singlars, cabiròls espantats de véser aquel caçaire cobèrt de bendas fluòs iranjas, le bonet sus las aurelhas, guètas suls pompilhs, le termòs de sopa plan cauda apiejat al rocàs, pausat aquí (tanplan coma le fusilh, pr'aquò !)

Mas quin es aqueste palhassa que nos gaita passar amb l'aire nèci ?

Nèci ? Ò non ! Perçò que nos contavas alavetz la montanha, les païsatges, la bruma, la nèu, le solelh, las colors...sentissiam le fred, las flors, les camparòls e quitament las bosas de vaca...las vesèm encara.

La setmana escabela, duncas al dijòus onte aquí t'arriba la mesa en cambas « dels vièlhs »; las papillas s'escalfan abans los muscles perçò qu'abans de saber se vas « trotar », sabèm çò qu'anatz partejar un còp le « trotejament » acabat sul terren !

Mas miladiu ! Anatz arrestar ?

As rason, i auriá tant encara a contar, las partidas de rire, les saquets de man, les noms d'escaïsses que nos balhàvem, mas chut...ne gardam un pauc per nosaus, perçò qu'un Coeton ...aquò se conta pas...aquò se garda al fons del còr.

Potons

Fiùlet, Pâquerette, Kéké, Gene.



NOS COMMERÇANTS ET ARTISANS

PROFESSIONNELS DE LA SANTE

CESSES Jérôme	Kiné	05 62 18 34 33
CHAUSSEE Nathalie MICHEL Marie	Médecins Généralistes	05 61 81 12 55

COMMERCES

AU DHANGO	Epicerie	05 61 81 73 44
HOUY Vinciane	Coiffure	06 13 12 12 37

AGRICULTURE

ARMENGAUD Frédéric	Vente de viande de veau sous la mère	06 86 48 80 26
DEBAT Jean-Pierre	Négoce animaux-Vente à la ferme	05 61 81 92 11
GIE de Magalou	Travaux agricoles	05 61 81 97 09
SCEA BELAIR	Travaux agricoles	05 61 81 32 91
Terres de Vies	Producteur d'endives & champignons bio. Vente sur place sur rdv	06 32 52 99 44

ARTISANS BÂTIMENTS

CESSES Daniel	Terrassements	05 61 27 25 84
COUGET Christian	Plaquiste	06 77 05 76 84
DARBAS Fabrice	Peintre	05 34 66 06 48
DOMIS Frédéric	Multiservices	06 12 52 19 62
Ent FRUCHET	Maçonnerie – Rénovation	06 09 60 51 21 entreprisefruchet@yahoo.fr
PERROT Lionel	Artisan Peintre	05 61 07 68 82/06 22 28 63 33 perrot.lionel31@orange.fr
SALIOU Jean-Claude	Multiservices – Pose de cuisines & terrasses bois	06 62 94 33 64 jeanclaude.saliou@sfr.fr
SOULA Bruno	Plomberie	05 61 81 65 81
SYSTEMPLAC PUGET Christophe	Plâtrerie sèche & technique	06 15 49 19 27

AUTRES SERVICES

Agence Cooking	Traiteur cuisine du Monde	07 83 23 95 81 www.agencecooking.fr
Aux Créas 2 Tinou	Créations accessoires femmes & enfants	06 61 55 05 90 www.auxcreas2tinou.fr
Cie des Menestrelli Mr PIAGESSE Américo	Musique italienne, animations et spectacles pour enfant, carnivals, Noël...	05 61 81 48 19/06 83 78 64 62 http://musique.italienne.com
DOU EXPERTISES	Expert d'assurés	05 61 45 26 15 / 06 22 80 15 86 cdex@orange.fr
Ecuries des Houarn FER Gwendolen	Pension pour chevaux	06 82 93 70 51
EURL KEVLAR	Sécurité & Protection	05 61 27 91 59
Ferme de Parisou BERGEAUD Marion	Élevage/Pension pour chevaux et NAC	06 36 84 35 61 www.fermedeparisou.com
GUILLAUMON Muriel	Producteur de miel et produits de la ruche	05 34 43 06 48 www.muriel-guillaumon.fr
INFLUENCE GIBEL Véronique	Géobiologie – Radiesthésie – Géobiologie énergétique - Reiki	06 70 51 24 71 www.veroniquegibel.fr
L'HOSTIS Cathy	Art thérapeute	06 08 60 45 57
TOULOUSE MARKETING MARRASSE Laurent	Événementiel d'entreprise	06 13 55 87 36 www.toulouse-marketing.fr
MERCIER Jean Louis	Formation Marketing	05 61 81 45 25
Atelier Mosaïque CHAULAIC Nathalie	Pièces uniques – créations sur commande – mural & volume	06 86 26 67 34 mosaique@nathaliechaulaic.com
NYER Bernard	Antiquités – Brocante	06 27 67 20 80
OVALIE Assurances	Courtage d'Assurances	05 34 66 40 89/06 14 48 61 28

HEBERGEMENT

Château de ROUAIX	Résidence Locative	06 18 40 74 67 chateaudrouaix.e-monsite.com
DENORME Michel	Gîte «L'Olivier»	06 79 35 75 13 https://www.gite-oliviers-lauragais.fr
DUBAC Marie	Gîte «La Carle»	06 21 92 03 75 https://www.gites-de-france.com/fr/occitanie/haute-garonne/la-carle-31g101419
LABORIE Geneviève	Gîtes «Vignes»	05 61 81 33 70 https://www.gites-de-france.com/fr/occitanie/haute-garonne/vignes-31g101161
LAMOUREUX Jean Roch	Chambres d'Hôtes/ Gîte «Pagnard»	05 61 81 92 21/ 06 63 65 72 86 https://www.gites-de-france.com/fr/occitanie/haute-garonne/chambres-pagnard-31g300574
MARQUEZ Joëlle	Chambre d'Hôtes	05 61 27 59 45

à votre service !

à nos FOUS RIREs !

